



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00576710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

#### Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

#### Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

#### Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

**OBJET :** 6 - Compte Administratif 2018 - Rapport de présentation

Délibération n° 2019/005767

## Compte Administratif 2018 Rapport de présentation

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2019	Favorable unanime (2 abstentions)

L'adoption du Compte Administratif par le Conseil Municipal marque la clôture de l'exercice écoulé. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant, avec une présentation au préalable du compte de gestion du comptable.

L'adoption du Compte Administratif nous offre l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année précédente, et de souligner notamment les principales réalisations de la Ville au titre de ses politiques et des priorités municipales. Elle permet également de faire le point sur la situation budgétaire et financière de notre Collectivité, sur la base de données définitives et au regard du cadrage pluriannuel de la prospective.

**Confortés par le bilan de mi-mandat réalisé en 2017 avec les habitants et dans les quartiers, nous nous sommes dotés en 2018 d'un budget moteur, pour une année riche et dynamique.**

Ce budget est ainsi venu confirmer une nouvelle fois notre ambition forte pour Besançon, structurée au travers des deux grandes orientations du projet municipal :

- contribuer activement au développement, au rayonnement et à l'attractivité de notre Ville,
- et améliorer concrètement le quotidien de nos habitants, par la réaffirmation de priorités politiques durables, et par une action de proximité assise sur des valeurs fortes de cohésion, de solidarité, et de bien vivre-ensemble.

**Force est de constater une nouvelle fois, à l'issue de cette année écoulée, que les résultats sont au rendez-vous !**

Tout d'abord, au travers **de nombreuses réalisations**, parmi lesquelles la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, les 10 ans de l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, le lancement des travaux d'installation du siège régional du CROUS, l'ouverture de la Maison de Services au Public à Planoise, l'achèvement de la deuxième phase de la restructuration du pôle des Tilleuls, l'accélération du renouvellement des équipements informatiques dans les écoles, ou encore la réorganisation du service périscolaire sur 4 jours, l'extension des capacités d'accueil dans les cantines...

Ensuite, avec la **consolidation du positionnement territorial de Besançon, ancrant la Ville, avec détermination, dans les enjeux d'avenir**. 2018 a en effet permis, sur la base du projet de territoire du Grand Besançon, de poursuivre et amplifier l'intégration intercommunale. Cela s'est traduit par le partage de moyens et le transfert de nouvelles compétences (l'eau, l'assainissement et la GEMAPI) mais aussi par la préparation du passage en Communauté Urbaine, pour mieux construire ensemble un pôle métropolitain d'équilibre, d'attractivité et de développement.

**Cette ambition pour Besançon, nous la portons collectivement, avec pugnacité et responsabilité** en garantissant tant la mise en œuvre du projet de notre équipe municipale que le respect des grands équilibres financiers sur le long terme.

Au niveau national, le budget 2018 s'intégrait dans un cadre de finances publiques toujours contraint pour les collectivités territoriales, avec la poursuite des efforts demandés pour le redressement des finances publiques, mais dans un dispositif renouvelé. **2018 a en effet marqué la fin de la ponction sur les dotations de l'Etat, système en place depuis 2015, et la mise en place de contrats pour la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement.**

**Ce contrat avec l'Etat, la Ville l'a accepté et s'y est adaptée, en tenant les objectifs fixés, sans perdre de vue le cap, intangible, que constitue le projet de mandat de l'équipe municipale.**

**Sur le plan financier, les objectifs ont également été tenus, avec responsabilité, dans la construction du Budget Primitif 2018 comme dans sa réalisation :**

- par la poursuite de la non-augmentation des taux de fiscalité directe, pour la septième année consécutive pour les taxes foncières et même la neuvième année pour la taxe d'habitation,
- par la confirmation des 4 priorités politiques définies depuis le début du mandat : l'éducation et la jeunesse, la politique de la ville, la politique sociale, la sécurité et la tranquillité publique,
- par le renforcement du niveau d'investissement garantissant la proximité comme la poursuite de nos grands projets de rayonnement,
- par un endettement qui demeure modéré, maîtrisé, et même en baisse,
- par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La tenue de l'ensemble de ces objectifs permet à la Ville de conserver, au terme de cette année 2018, une situation financière saine, conforme à la stratégie financière définie.

**Ainsi, le budget 2018 a pleinement, et très concrètement, joué son rôle de moteur, dans le cadre de la ligne directrice fixée par le projet de mandat pour valoriser et consolider encore les atouts de Besançon, à savoir : son haut niveau de service public, son dynamisme économique, la diversité de son tissu associatif, son offre universitaire, sa qualité environnementale, sa richesse culturelle, sportive et touristique, ses coopérations...**

**C'est l'ensemble de ces atouts qui constitue le socle, solide, responsable, durable, du développement de Besançon, pour les années à venir.**

Le rapport du Compte Administratif 2018 s'articule comme suit :

- I. Le contexte et la stratégie budgétaire
  1. La déclinaison de la stratégie budgétaire de la Ville
  2. Des résultats financiers conformes au cadrage fixé
- II. Les principales réalisations du budget 2018
  1. Un projet moteur pour une ville rayonnante et solidaire
  2. Les réalisations par politiques publiques
- III. Les données budgétaires du Compte Administratif 2018
  1. Les résultats du budget général
  2. Les résultats du budget principal
  3. Les résultats des budgets annexes

## **I. Le contexte et la stratégie budgétaire**

### **1. La déclinaison de la stratégie budgétaire de la Ville**

L'action de la Ville s'inscrit dans le cadre d'une **stratégie financière pluriannuelle** qui constitue un guide à la fois pour les orientations budgétaires, l'élaboration des budgets primitifs successifs et pour le pilotage infra-annuel qui détermine les résultats à atteindre pour le Compte Administratif.

Cette stratégie permet de bâtir les projections indispensables à l'élaboration d'un plan de mandat et à sa réalisation dans la durée.

La stratégie financière de la Ville repose **sur 3 piliers** :

- La préservation d'une situation financière saine malgré les contraintes, pour garantir la pérennité de l'action municipale ;
- Le maintien d'un niveau d'investissement dynamique, permettant la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement et le maintien de tranches annuelles à un niveau garantissant le bon état du patrimoine et la proximité ;
- Le renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors domaines prioritaires (qui sont budgétairement sanctuarisés, voire développés), dans un objectif de limitation de la pression fiscale. Cela passe notamment par une gestion maîtrisée de la masse salariale et une limitation stricte de l'évolution de toutes les charges de fonctionnement (les crédits d'exploitation, les subventions hors secteurs prioritaires, et même les dépenses dites à évolution contrainte).

**C'est à partir de cette stratégie qu'a été défini le cadrage du budget 2018 et la fixation des efforts à réaliser sur les charges de fonctionnement.** Ce cadrage a été le suivant :

- La stabilité des taux communaux de fiscalité locale pour la septième année consécutive et la neuvième pour la taxe d'habitation.
- La confirmation des 4 priorités politiques, budgétairement sanctuarisées voire développées depuis le début du mandat :
  - o **l'éducation**, avec, pour 2018, le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée, la consolidation du projet pédagogique lié au périscolaire, mais aussi le renforcement de l'accueil dans les cantines en 2017 et 2018 ;
  - o **la sécurité et la tranquillité publique**, et la poursuite de la montée en charge du plan de renforcement décidé en 2015, la consolidation du PC sécurité, le développement de la vidéoprotection, le maintien des moyens alloués pour l'équipement des policiers ;
  - o **la solidarité et la politique sociale**, par le biais d'une subvention maintenue à périmètre constant au CCAS, et le partenariat constitué pour la réalisation de la Maison de Services au Public ouverte début 2018 ;
  - o **la nouvelle politique de la ville**, menée dans un partenariat étroit entre la Ville et l'Agglomération, avec les études pour la mise en place des Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine et la rénovation des quartiers dégradés (Orchamps, Vareilles, Fontaine Ecu...).
- Un renforcement de l'investissement de 3 M€ par rapport à la prospective au BP, pour intensifier encore le dynamisme du territoire et les actions de proximité.
- Une évolution limitée de la masse salariale hors priorités politiques, avec un pilotage strict de toutes ses composantes (effectifs, heures supplémentaires, recours à des vacataires...), dans l'objectif d'une stabilisation à moyen terme (en logique de Compte Administratif) : elle a été fixée à environ 1 % en BP à périmètre constant.
- Une augmentation des dépenses à évolution contrainte de 1 % maximum hors changements de périmètres, ce qui impliquait la poursuite de recherche d'économies.

- Une évolution des crédits d'exploitation et des subventions de l'ordre de - 5 % hors priorités et avant opérations nouvelles, selon la faisabilité des efforts par domaines d'intervention, les efforts portant sur toutes les délégations, mais de manière non proportionnelle.

**Notons que cette stratégie financière, dont la vocation est de s'appliquer dans la durée pour veiller au respect des grands équilibres financiers sur le long terme, n'a pas été remise en cause dans le cadre du nouveau dispositif de contractualisation mis en place par l'Etat à partir de 2018.**

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) a en effet instauré à compter de 2018 un niveau dispositif, prévoyant que les collectivités (dont 145 communes et 62 EPCI) qui comptabilisent plus de 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement dans leur budget principal, contractualisent avec l'Etat pour définir une trajectoire des dépenses de fonctionnement. Ce taux d'évolution est modulé autour d'un taux pivot de 1,2 % par an, inflation comprise, ce qui correspond par rapport à une évolution «naturelle» des dépenses de fonctionnement un effort estimé à 13 Md€ au niveau national de 2018 à 2022.

Ce taux est fixé pour trois ans et la tenue de l'objectif est vérifiée sur la base des comptes de gestion. En contrepartie, il a été mis fin à la baisse des dotations au niveau national (après une baisse de 11,5 Md€ entre 2013 et 2017).

La Ville de Besançon a signé la contractualisation avec l'Etat le 22 juin dernier, sur la base d'un taux maximal d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement fixé à 1,35 % (avec un facteur de modulation à la hausse de 0,15 % compte tenu de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville entre 2014 et 2016 de - 7,6 %). La base de référence (2017) s'élève à 124,99 M€.

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement ont ainsi été fixées au budget primitif 2018 à + 1,1 % par rapport au BP 2017 dans l'épure des objectifs fixés par l'Etat avant application des critères de modulation, qui étaient incertains lors de l'élaboration du budget primitif.

**Le Compte Administratif atteste que l'objectif de plafonnement des dépenses de fonctionnement est également tenu en réalisé par la Ville pour 2018, ce qui a conduit à ne pas prévoir de pénalité financière au budget 2019.**

**Il convient de rappeler, enfin, que la stratégie de la Ville s'appuie sur des indicateurs, constituant des objectifs tendanciels plus que des prescriptions financières strictes.** Leur niveau et leur évolution sont vérifiés chaque année et tout au long des différentes phases budgétaires, et plus particulièrement lors du Compte Administratif, qui constitue le bilan final des réalisations effectives, incluant les décisions modificatives et les taux de consommation des crédits :

- l'épargne brute, qui mesure la capacité pour la collectivité à autofinancer son investissement pour conserver un niveau d'indépendance suffisant (estimé à 20 M€ environ) en maîtrisant l'endettement ;
- la capacité de désendettement, qui permet d'apprécier la faculté pour la Ville de dégager des ressources propres pour rembourser sa dette (le niveau maximum est estimé entre 8 et 10 ans pour une ville comme Besançon) ;
- l'épargne nette, qui doit être suffisante pour couvrir les travaux récurrents.

Ces 3 indicateurs synthétiques permettent de donner une vision d'ensemble sur les points de vigilance auxquels une collectivité doit porter attention sur le court, le moyen et le long termes, en fonctionnement comme en investissement.

## 2. Des résultats financiers conformes au cadrage fixé

Bien évidemment, l'analyse d'un Compte Administratif ne serait pas complète sans le bilan des réalisations concrètes. Nous y reviendrons de manière détaillée dans la deuxième partie. Il s'agit là de présenter l'analyse financière 2018 au regard des objectifs donnés et des indicateurs fixés.

**L'année 2018 témoigne d'une consolidation des indicateurs financiers par rapport à 2017 mais aussi par rapport aux hypothèses initiales de la prospective.**

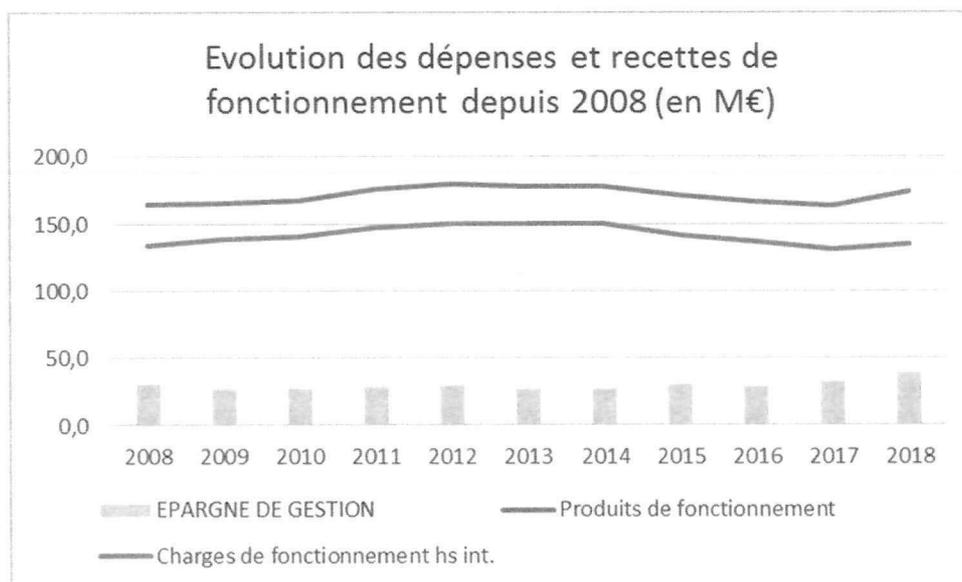
Il est vrai que 2018 a bénéficié de facteurs favorables : **une hausse de dotations de 0,9 M€**, après plusieurs années de baisse, mais aussi **la recette exceptionnelle de reprise de la provision constituée dans le cadre du contentieux sur la cuisine centrale**, qui a permis un désendettement supplémentaire de 5,7 M€ par rapport à la trajectoire initiale.

Ce qu'il est important de souligner, c'est que cette bonne situation est **structurelle et inscrite dans la durée**, car assise sur une culture de gestion et de responsabilité dans l'utilisation de l'argent public, mais aussi une culture de la réactivité, et sur un attachement au service public, tous 3 ancrés profondément dans les pratiques communales.

Les chiffres suivants sont retraités des travaux en régie et des recettes exceptionnelles (cessions...) et sont appréciés hors résultats de n-1, s'agissant d'analyse de solidité financière structurelle : ils diffèrent donc des chiffres donnés annuellement, notamment dans la partie consacrée aux chiffres 2018.

UN NIVEAU D'ÉPARGNE DE GESTION PRESERVE GRACE A LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

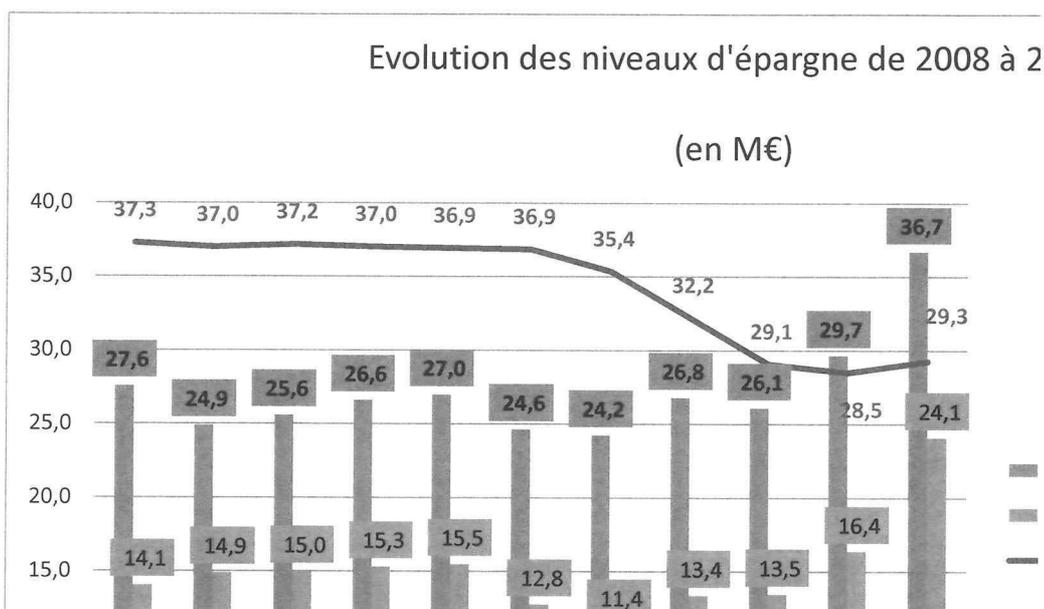
Le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution des recettes (notamment en lien avec la baisse des dotations de l'Etat à partir de 2014), et des dépenses de fonctionnement s'agissant de la gestion de la collectivité (hors intérêts de la dette), le différentiel représentant l'épargne de gestion.



**Au vu de l'évolution de l'épargne de gestion, la Ville a su éviter l'effet de ciseau majeur qui aurait été la conséquence logique de la baisse de la DGF de l'Etat à partir de 2014.**

**Cette préservation de l'épargne de gestion a été obtenue, sans recours à une hausse des taux de fiscalité, grâce aux efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement accomplis tout au long de ces dernières années.**

Notons que cette maîtrise s'est poursuivie en 2018, dans un contexte de hausse des recettes, permettant de tenir les objectifs de pilotage en matière d'épargne brute et d'épargne nette, conditions pour un niveau d'investissement dynamique en limitant l'endettement.

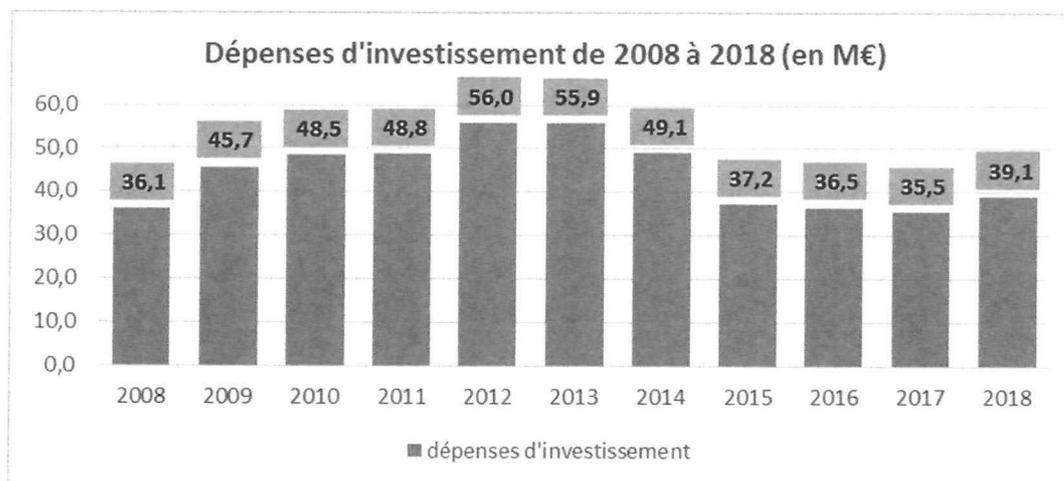


On constate que les niveaux d'épargne, après une diminution en 2013 et 2014, sous l'impact des baisses de dotations de l'Etat, se redressent rapidement, puis se consolident nettement en 2017, puis à nouveau plus fortement en 2018.

Hors résultats n-1, cessions et travaux en régie, **l'épargne brute 2018 atteint 36,7 M€** : si l'on retire la recette ponctuelle de l'indemnité de contentieux, celle-ci est **en hausse de 0,8 M€**, sous l'impact d'une reprise positive des dotations et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

#### UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

La préservation de l'épargne permet d'assurer l'autofinancement nécessaire pour conserver un niveau d'investissement dynamique, de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement et la consolidation des tranches annuelles...



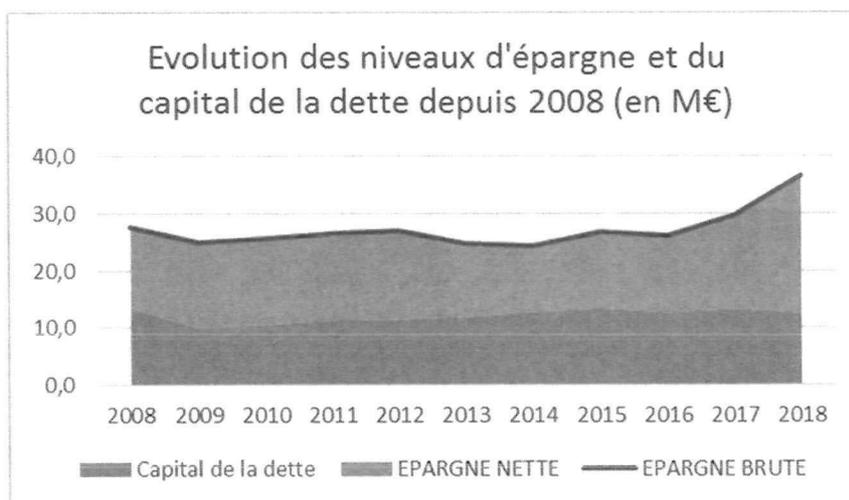
Ainsi, après un effort exceptionnel d'investissement sur le mandat précédent, effort qui avait en tout état de cause vocation à rester ponctuel, **la Ville a repris un rythme d'investissement qui, pour être plus normalisé, n'en est pas moins très dynamique et s'accélère encore en 2018 : le niveau des dépenses d'investissement réalisées atteint 39,1 M€, en hausse de 3,6 M€ par rapport à 2017 (y compris travaux en régie).**

Cet investissement a été réalisé par la mobilisation de l'épargne (celle-ci permettant prioritairement la couverture du financement des travaux récurrents), tout en maîtrisant l'endettement.

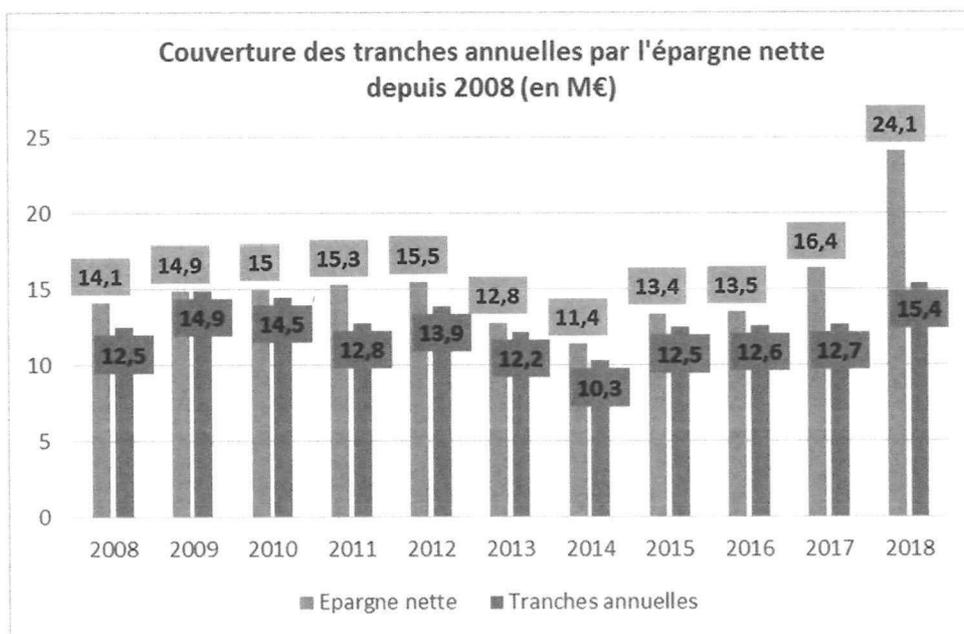
## LA COUVERTURE DU FINANCEMENT DES TRAVAUX RECURRENTS PAR L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette correspond à l'autofinancement réalisé par la section de fonctionnement après remboursement du capital de la dette : c'est, conjugué aux recettes propres d'investissement (subventions reçues, FCTVA, amendes de police par exemple), ce qu'il reste à la collectivité pour investir sans emprunter.

Pour garantir l'atteinte de l'objectif sur l'épargne nette, la **Ville de Besançon a agi sur 2 leviers : le maintien d'une épargne suffisante par des efforts sur le fonctionnement et la maîtrise stricte de sa dette**. Le graphique ci-dessous montre clairement l'utilisation de ces 2 leviers.



Cette double action a permis de réaliser l'objectif fixé par la prospective : la couverture des tranches annuelles (travaux récurrents) par l'épargne nette. **La tenue de cet objectif est encore vérifiée en 2018, alors même que les tranches annuelles ont fortement augmenté en 2018 (+ 2,8 M€ de CA à CA) pour maintenir la vigilance quant à la proximité.**



## UN NIVEAU D'ENDETTEMENT MODERE ET MAITRISE

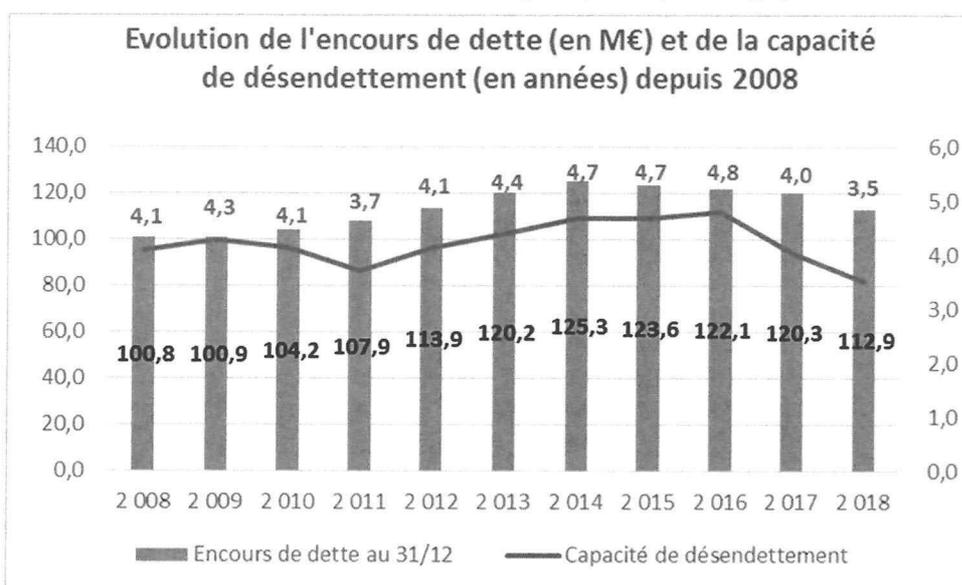
Si l'endettement n'est pas néfaste en soi car il permet de répartir la charge sur plusieurs années ce qui est logique avec la durée d'utilisation des équipements, il doit en revanche être maîtrisé :

- D'une part, car la charge des intérêts pèse directement dans la section de fonctionnement (et est incluse dans la contractualisation avec l'Etat) et car les conditions d'équilibre budgétaire prévoient que le remboursement de capital de la dette (en investissement) doit être assuré par des recettes propres.
- D'autre part, de manière optimale, être réservé à de grands équipements, à l'exclusion autant des travaux récurrents pour éviter une hausse exponentielle et cumulative de l'endettement.

Cette maîtrise de l'endettement s'apprécie à partir de 2 indicateurs de pilotage : l'encours de dette et la capacité de désendettement.

**L'encours de dette** de la Ville de Besançon au 31/12/2018 pour le budget principal s'élève à **112,9 M€**, soit **7,3 M€ de moins qu'en 2017** : 5,7 M€ relèvent de la recette d'indemnité pour la cuisine centrale, 1,7 M€ correspondant au désendettement prévu et réalisé dans le cadre de la stratégie budgétaire.

**La capacité de désendettement** permet pour sa part de vérifier que le montant d'encours de dette de la collectivité n'est pas trop important par rapport à l'épargne qu'elle peut dégager.



*NB : la définition comptable de la capacité de désendettement s'appréciant, pour le calcul de l'épargne brute, hors résultats reportés, la capacité 2018 n'inclut pas en recettes la reprise des résultats des budgets Eau et Assainissement (imputés en 002 et non réalisés) : elle est donc maximisée par rapport à la capacité de désendettement réelle (de l'ordre de 3,1 ans).*

La capacité de désendettement s'établit en moyenne à 4,2 ans sur la période 2008-2018, loin du seuil d'alerte qui se situe entre 8 et 10. Elle se stabilise à partir de 2014 et baisse légèrement en 2017, puis plus fortement **en 2018. Elle s'établit ainsi à 3,5 ans en 2018**, du fait du désendettement progressif prévu dans la prospective à partir de 2016 (de l'ordre de 1,5 M€ par an), auquel s'ajoute pour 2018 l'impact de la recette exceptionnelle d'indemnité de contentieux, affectée pour 5,7 M€ à la réduction de la prévision d'emprunt en 2018.

**EN CONCLUSION, le Compte Administratif 2018 confirme tant le dynamisme de la Ville, que la sécurité de sa trajectoire financière année après année, avec la tenue des engagements sur le terrain et la réalisation des projets conformément au plan de mandat.**

**Ces bons résultats constituent un socle solide pour l'action de la Ville dans les années à venir, avec notamment la hausse exceptionnelle de l'investissement en 2019.**

## **II. Les principales réalisations du budget 2018**

Le budget 2018 a permis de poursuivre l'engagement de l'équipe municipale au plus proche des Bisontines et des Bisontins, pour la qualité de la vie, la proximité et l'attractivité du territoire.

### **1. Un projet moteur pour une ville rayonnante et solidaire**

#### **1.1 - Le renforcement du caractère métropolitain**

La finalisation du projet de territoire grand bisontin a conforté le rôle d'équilibre, de développement, de coopération et de rayonnement de l'agglomération. Il s'agit de construire un territoire métropolitain dans lequel la Ville trouve toute sa place, celle de ville-capitale.

En 2018, la mutation enclenchée sur le périmètre du Grand Besançon s'est poursuivie avec le transfert des compétences **Eau et Assainissement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**, depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Ces missions stratégiques ont permis de consolider davantage la construction communautaire et de renforcer la cohérence des interventions, sans sacrifier ni la proximité ni l'efficacité du service public.

Parallèlement, **le mouvement des mutualisations de services administratifs et techniques s'est amplifié avec la CAGB**, avec celle des moyens techniques de la Direction Communication. En matière d'équipement, le chantier de déconstruction-reconstruction de **l'atelier mutualisé de maintenance automobile du Centre Technique** s'est accéléré, avec 1,7 M€ de dépenses réalisées.

2018 a été également **une période charnière dans la réflexion engagée pour un passage en Communauté Urbaine de l'Agglomération**, l'objectif affiché étant de demeurer une structure intercommunale forte et reconnue régionalement et nationalement. Ainsi, cette année a été particulièrement marquée par la préparation des transferts de compétences nécessaires au passage en Communauté urbaine, au niveau notamment de la Voirie et du Chauffage Urbain.

Il convient aussi de souligner **la dynamique enclenchée en matière de coopération et contractualisation**. Notre rôle consiste à être une force de proposition au sein de la Région et du Département pour permettre l'émergence de projets de développement. La volonté de travailler ensemble, pour une mise en commun des énergies et un véritable effet levier des moyens, est notre ligne directrice ; preuve en est le rapprochement des pôles métropolitains Centre et Nord Franche-Comté engagé début 2018.

Les partenaires soutiennent cet élan, dans le cadre de contrats préparés courant 2018 : **le contrat de développement métropolitain** signé entre la Région et la CAGB en novembre dernier va permettre de dynamiser nos investissements avec un effet levier important attendu sur nos projets. De même, la **préparation du contrat P@C 25** avec le Département a permis d'identifier de nombreuses opérations qui bénéficieront d'un soutien départemental.

Par ailleurs, 2018 restera durablement dans les esprits, comme une année de renforcement de la visibilité pour notre Ville.



**Placée sous le signe de la Culture**, l'année 2018 a été rythmée par deux événements majeurs : **la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** le 16 novembre dernier et **les 10 ans de l'inscription des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO** en juillet. Des festivités ont accompagné ces manifestations, que l'histoire de notre ville retiendra, et ont permis d'y associer le plus grand nombre, pour le plaisir et l'épanouissement de tous. 3 M€ ont été consacrés au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en 2018, avec un nouveau parcours muséographique entièrement renouvelé et atypique. 40 % d'œuvres inédites ont pu être présentées à la réouverture.

D'autres chantiers culturels structurants ont été engagés, tels que **l'extension de la jauge de La Rodia**, pour renforcer sa notoriété, et **la rénovation du**

**Bastion de l'avenue Gaulard**, haut lieu de répétition des groupes musicaux bisontins. 0,5 M€ ont été dépensés pour ces deux opérations.

**S'agissant de la protection du patrimoine historique**, la Ville a débuté un **nouveau programme de restauration de la Citadelle, élargi aux remparts Vauban du Centre-Ville** (201 K€ au Compte Administratif 2018). Les travaux de **l'Hôtel de Ville** se sont poursuivis au titre de la réfection de la toiture réalisée au cours du second semestre (750 K€), de même que **la réfection des berges** du Doubs classées (169 K€). **Le quai Vauban** a fait l'objet d'une restauration complète (102 K€). Citons également le prix départemental des Rubans du Patrimoine 2018 qui est venu récompenser la qualité de la rénovation de **la Tour de la Pelote**.



Une ville rayonnante, c'est une ville qui sait aussi mobiliser collectivement les énergies, en s'appuyant notamment sur la richesse et la diversité de son tissu associatif. La Ville a assumé pleinement son rôle de locomotive dans l'organisation de ses désormais traditionnels grands événements de la rentrée, tels que **le Festival Détonation**, tenu pour la première fois à guichets fermés, **Livres dans la Boucle** et **le Festival International de Musique**. Notons également **l'exposition exceptionnelle «Guerre aux démolisseurs !»** qui s'est tenue au Musée du Temps et à la Maison Victor Hugo lors des festivités liées au dixième anniversaire du classement du réseau Vauban au patrimoine mondial. Cet ensemble d'actions a d'ailleurs permis à la Ville de décrocher le label de l'année européenne du Patrimoine.

Afin d'améliorer l'attractivité de ses musées et permettre de diversifier la recherche de financements, la Ville a eu recours à **une agence de recherche de mécénat** (18 K€). 118 K€ de recettes ont été encaissées début 2019 ou sont en cours d'encaissement : c'est le signe de la reconnaissance, privée comme publique, de nos projets.

La Ville a contribué à l'éveil sur les activités artistiques de nos plus jeunes, dans le cadre des activités périscolaires développées parallèlement **aux parcours culturels**. Par ailleurs, la Ville est devenue propriétaire de la friche culturelle sur le site des Prés de Vaux auprès de la société Aktya, lieu interdisciplinaire et de création artistique par excellence (0,5 M€ en dépenses d'acquisition).

**En matière de développement touristique**, la Citadelle demeure incontournable et poursuit le renouvellement de ses infrastructures. Après le Naturalium inauguré au sein du Muséum en 2017, **la rénovation des aquariums** a été engagée, accompagnée d'une refonte complète de la scénographie (214 K€). Des tablettes numériques ont été acquises pour le jeune public, afin de faciliter la découverte du site.



**En termes d'aménagements urbains**, le Grand Besançon a achevé l'élargissement du pont de la Gibelotte, permettant ainsi d'améliorer la fluidité et la performance de la ligne 3+ en site propre Viotte-Campus-Temis. Cette opération partenariale avec la Ville a entraîné une meilleure accessibilité des modes doux à la traversée du pont. La finalisation de cette desserte a permis un raccordement efficace de différents points stratégiques urbains, bénéficiant d'une réhabilitation : **le site Viotte**, avec son futur pôle administratif et écoquartier, dont les travaux ont été engagés en juin, mais également **l'écoquartier Vauban**, avec l'inauguration de la Maison du projet et les premiers immeubles construits et le **secteur des Vaïtes** (1,7 M€ au total).

**Les sites des Prés de Vaux et de la Cité de la Grette/Brulard** ont connu une transformation spectaculaire avec deux chantiers de déconstruction réalisés en 2018 : l'ancienne usine Rhodiacéta pour l'un et la barre n° 13 pour l'autre. 3,2 M€ ont été consacrés aux aménagements des Prés de Vaux en 2018 par la Ville.

**Sur le secteur Saint-Jacques-Arsenal**, les études d'accompagnement se sont poursuivies afin de préparer le futur grand projet de **Cité internationale des savoirs et de l'innovation** (66 K€).



**Dans le domaine de l'Enseignement supérieur**, la signature du contrat de développement métropolitain a permis d'acter un vaste programme partenarial de rénovation qui bénéficiera à l'ensemble de notre patrimoine universitaire et de recherche, avec environ **50 M€ investis par l'ensemble des partenaires dans le cadre du protocole Synergie Campus**. Ce label amorce le campus du XXI<sup>ème</sup> siècle, autour de facteurs d'attractivité tels que la haute qualité scientifique, environnementale et sociale. Porté par la Ville, **l'aménagement du siège régional du CROUS** est l'un des premiers projets menés au titre de l'enjeu universitaire ; 554 K€ ont été investis pour cette opération en 2018.

Concernant la population étudiante, la Ville a soutenu **l'organisation des premières Assises régionales de la Vie Etudiante**.

Cette année encore, la Ville s'est attachée à poursuivre ses efforts en termes de rayonnement et d'attractivité, dans l'objectif de préparer l'avenir de nos concitoyens. **Ce dynamisme est nécessaire pour assurer une qualité de vie et améliorer le « vivre-ensemble »**. Dans ce cadre, la Ville a maintenu et développé un service public de qualité, répondant aux besoins de tous.

## **1.2 - Un projet municipal de proximité, au service de tous**

La Ville a maintenu ses priorités à la proximité, à l'éducation et la jeunesse, à la tranquillité publique et la sécurité, à la cohésion sociale, la politique de la ville et la protection de l'environnement.

**Les domaines de l'éducation et de la jeunesse** représentent des enjeux importants d'épanouissement sur un territoire. Les parcours culturels sont un symbole fort de cet enjeu : ils ont encore connu un franc succès en 2018.

Des actions significatives ont été menées en faveur de la **réhabilitation des locaux et des aires de jeux** dans les écoles et les crèches, ou encore du renouvellement de matériel. Sur le programme de tranches annuelles dédié, 0,9 M€ ont été consacrés à des travaux d'amélioration de nos groupes scolaires. 250 K€ ont été dépensés au titre **du programme de renouvellement et modernisation des équipements informatiques de fond de classe dans les écoles** : cela représente le remplacement de 480 postes. Ces dépenses viennent abonder les efforts entrepris pour développer l'école numérique. Des aménagements pour le dédoublement des classes de CP/CE1 situées en zone prioritaire REP+ à Planoise ont également été engagés, ayant notamment permis de réduire le bruit dans les classes.



La rentrée 2018 fut l'objet de nombreux changements tels que **le retour de la semaine d'école à 4 jours, l'augmentation de la capacité d'accueil dans les cantines scolaires et le renforcement de l'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique**. Pour mémoire, 4 500 repas sont servis par jour dans les 67 restaurants scolaires.



La rénovation de l'**école Dürer à Planoise** est aujourd'hui pleinement engagée ; la Ville y a consacré 1 M€ en 2018. L'école Bersot a fait l'objet d'une profonde réfection, suite à l'évolution des périmètres des écoles maternelles et à la fermeture de l'école Ronchoux. Notons également la fusion des écoles maternelle Lamartine et élémentaire Grette, pour garantir des parcours d'élèves plus cohérents. 25 K€ ont été dépensés en premières études sur le **futur groupe scolaire aux Vaïtes**. Après 30 mois de travaux, la **rénovation de la crèche de Montrapon** s'est achevée en 2018 pour permettre une meilleure modularité des groupes d'enfants et des activités (55 K€ au CA).

**Au total, la Ville aura consacré 37,5 M€ en 2018 à la politique en faveur de la famille, de la jeunesse et de l'éducation, en investissement et fonctionnement, y compris les dépenses de personnel.**

**En matière de sécurité et tranquillité publique**, la Ville a installé des **caméras supplémentaires** sur l'espace public (229 K€), en lien avec la police nationale. **L'activité du Centre de Supervision Urbaine (CSU) s'est développée** (avec la création d'un poste d'adjoint au responsable), permettant de saisir la police nationale à de nombreuses reprises.



Depuis décembre dernier, le **Groupe de sécurité de proximité (GSP)** lancé au titre de la Police de sécurité du quotidien (PSQ) s'est déployé à travers le quartier de Planoise, afin de répondre aux préoccupations des habitants et des commerçants. Il s'agit de lutter contre le sentiment d'insécurité et d'enrayer la délinquance quotidienne, mais également de renforcer le dialogue. La mise en place de cette police de proximité a été accompagnée par l'ouverture du commissariat avenue du Parc. Les policiers municipaux ont vu **leurs équipements se moderniser** (43 K€), dans la continuité des années précédentes.

**Au total, la Ville a consacré en 2018, en investissement et en fonctionnement, masse salariale comprise, 5 M€ à la politique de sécurité, prévention et tranquillité des habitants.**

**S'agissant de la politique de la ville et des quartiers**, en application du contrat de Ville, notre collectivité a poursuivi son action de proximité pour répondre aux besoins. La commune demeure toujours très à l'écoute de sa population, dans le cadre notamment de la démocratie participative et du travail effectué avec les Conseils Consultatifs des Habitants, ou auprès des jeunes par l'intermédiaire des maisons de quartiers. Le lien social est une priorité qui a été renforcée.

**Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Planoise** a été lancé dès 2018. Il fait suite à une vaste réflexion engagée depuis quelques années. Suite aux études réalisées (95 K€ au CA 2018), un programme de travaux est aujourd'hui en cours de finalisation. Toutefois, d'autres opérations sont intervenues cette année dans le secteur, sans attendre l'engagement concret du NPRU. Citons par exemple la **finalisation de la traversée Allende** (412 K€) ou la **Maison de Services au Public (MSAP)** inaugurée en tout début d'année 2018 (496 K€).



Par ailleurs, la **maison de quartier de la Grette** a bénéficié d'une rénovation complète, suite à l'incendie. 622 K€ ont été affectés à ce projet.

L'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du raid urbain en octobre auprès des jeunes témoigne également de notre engagement dans les quartiers, en inculquant le vivre ensemble. La sensibilisation des jeunes à la citoyenneté est essentielle.



De même, de nouveaux équipements de proximité sont venus **compléter l'offre sportive dans les quartiers**. Une salle de pratique des arts martiaux a été aménagée à Planoise (116 K€) et un espace de gymnastique urbaine créé à Clairs-Soleils (30 K€). De nouveaux projets structurants ont abouti, avec la réhabilitation des Hangars des Torcols et l'installation **d'un lieu dédié aux cultures et loisirs urbains** (316 K€), ainsi que la **réfection intégrale de la piscine de Chalezeule (719 K€) qui sera finalisée pour l'été 2019**.

**Le pôle des Tilleuls** s'est considérablement transformé, avec l'**achèvement des travaux de restructuration de la MJC** (1,2 M€). Le secteur est désormais doté d'un pôle de vie performant, fonctionnel et moderne, en attendant la fin des travaux au niveau du bâtiment Sud. **Le secteur Vareilles** a poursuivi sa mutation au niveau des espaces publics (254 K€).

**Sur les thématiques de solidarité et de cohésion sociale**, le CCAS de la Ville a réalisé bon nombre d'actions à destination des plus vulnérables, des personnes en situation d'isolement ou de handicap, sans oublier nos aînés qui bénéficient de services précieux matérialisés, par exemple, par l'activité reconnue de la Maison des Seniors. Le CCAS s'est doté d'un projet social adapté et réactif. Encore en 2018, l'engagement de la Ville aux côtés du CCAS n'a pas faibli, avec 9,5 M€ versés à la structure sociale, soit un effort comparable aux années précédentes à périmètre constant. **Rappelons que cette subvention représente environ 7 % des dépenses de fonctionnement du budget principal**.

**Les valeurs de solidarité** sont aussi clairement identifiées dans **le projet de réhabilitation de la Maison du Peuple**, lieu symbolique rue Battant, inauguré en mai 2018 ; la Ville a consacré 375 K€ à cette opération.

La solidarité, c'est aussi le partage. La mise à disposition **des boîtes à livres** depuis fin mars 2018 est un bel exemple de la culture pour tous, suite à une initiative du CCH de la Boucle.

**Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics** se sont poursuivis dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) : 0,7 M€ ont été réalisés au Compte Administratif, en plus des nouveaux équipements incluant l'amélioration de l'accessibilité dans leur programme. Ces travaux touchent tous les établissements pour une meilleure prise en compte des situations de handicap.

**Dans le domaine de la protection de l'environnement**, la Ville a remporté le titre de **Capitale Française de la Biodiversité**, en concurrence avec d'autres grandes collectivités. Besançon a été récompensée pour son audace et sa politique innovante en matière de gestion écologique des espaces de nature. C'est une reconnaissance avérée sur les choix opérés dans la protection des 200 hectares de parcs et espaces urbains, notamment les collines, avec de nombreux sites labellisés Ecojardin. Notons également l'organisation des premières Assises nationales des Insectes pollinisateurs, la création d'Hôtels à insectes, ou encore la création du Conseil de la forêt afin de mener une réflexion participative sur le devenir de la forêt bisontine.



La Ville est aussi fortement impliquée dans **la lutte contre le réchauffement climatique**, en intégrant **la transition énergétique** dans chacune de nos actions. Soucieuse de baisser la consommation d'énergie, l'équipe municipale s'applique à diminuer les charges incombant aux habitants les plus fragiles. Par exemple, la résidence autonomie Henri Huot a inauguré ses nouvelles énergies propres (130 K€).

Par ailleurs, **la chaufferie de Planoise** a fêté ses 50 ans d'existence en novembre 2018. Ce site fonctionne depuis toujours dans un souci de préserver l'environnement, avec une diminution constante de l'utilisation du fioul et du gaz.

La Ville a poursuivi activement son programme **d'aménagement de voiries et pistes cyclables, de sécurisation des espaces, de rénovation de l'éclairage public** à travers les quartiers (4,1 M€). La rue Luc Breton a fait l'objet d'une importante requalification. Au total, ce sont 369 K€ qui ont été investis pour des opérations spécifiques d'accompagnement de voirie ou d'urbanisme. Le forfait post-stationnement (FPS) a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



**Le développement du commerce** est également une préoccupation très forte de l'équipe municipale, confortée par l'annonce de l'inscription de la Ville dans le dispositif national « **Cœur de Ville** ». La Ville a poursuivi ses actions pour soutenir ses commerçants dans le cadre d'une stratégie, en lien avec le Grand Besançon, par l'organisation des Samedis-piétons, des parkings relais gratuits avec tickets de transports offerts, le recrutement d'un manager de centre-ville, ou encore la mise en place d'un plan de communication.

## **2. Les réalisations par politiques publiques**

**Autre approche possible pour analyser les réalisations, celle de la présentation analytique, pour information, des politiques publiques.** Pour mémoire, cette approche interne à la Ville destinée à compléter les données budgétaires, s'appuie sur la comptabilité par centres de coûts, et donc sert de base **aux dialogues de gestion, aux réflexions en coût global mais aussi à l'évaluation des politiques publiques et de la performance**, qui constitue un axe de travail indispensable, d'autant plus dans un contexte contraint. C'est également un outil transversal qui permet aussi d'assurer **le suivi du plan de mandat et s'assurer de sa bonne réalisation**.

Pour mémoire, ne figurent pas dans les graphes suivants les réalisations portées par des établissements publics liés à la Ville, mais uniquement le montant des subventions versées par la Ville (ce qui ne représente pas la totalité de leurs budgets). Si l'on prend par exemple le cas du CCAS, cela sous-estime l'importance des actions réalisées.

De même, les règles de construction supposent un seul et unique rattachement à une politique publique, alors que les interventions de la Ville ont fréquemment un caractère pluridisciplinaire. C'est au final ce qui explique la faiblesse apparente de la part du budget consacrée à la politique d'attractivité puisque la plupart des interventions et équipements de rayonnement et d'attractivité sont classés en priorité dans leur politique fonctionnelle (sport, culture...), alors qu'ils participent directement à la visibilité du territoire. Seul ce qui n'est pas classable par ailleurs entre en politique 1.

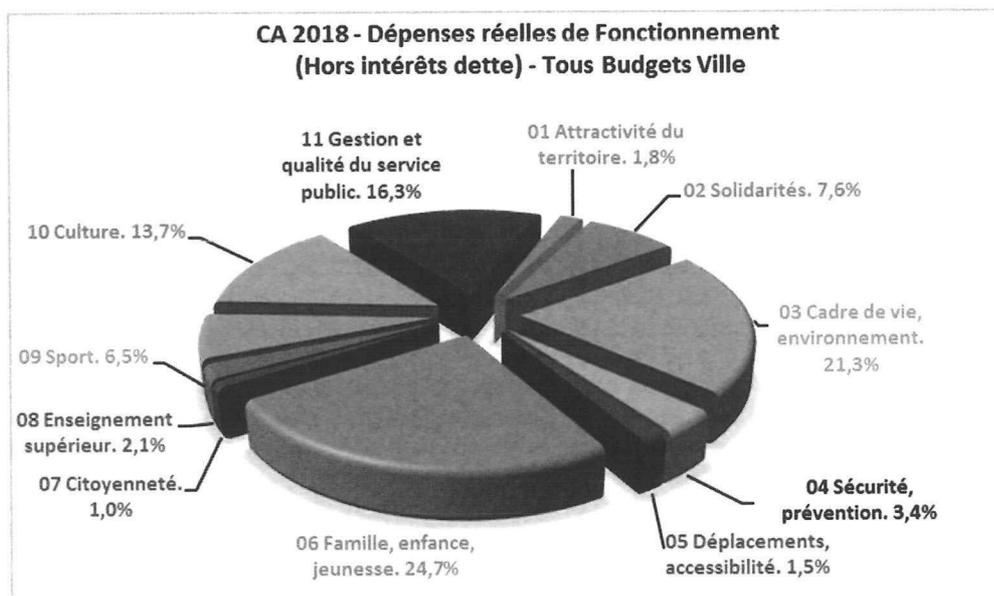
**Pour permettre une approche plus exhaustive, les graphes ci-après reprennent l'intégralité des budgets de la Ville, sans retraitements des changements de périmètre intervenus en 2018. Ils n'intègrent donc plus les compétences transférées, d'où la baisse de la politique 3, compte tenu du transfert des budgets de l'Eau et l'Assainissement.**

## Les 11 politiques municipales :

1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
8. Participer au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
11. Optimiser la gestion et la qualité du service public.

### CA 2018 - Dépenses réelles de Fonctionnement (hors intérêts dette) - Tous budgets Ville

N° PP	Libellé de la politique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	2 449 342,49 €	1,8 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	10 302 045,73 €	7,6 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	28 952 140,90 €	21,3 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	4 677 203,38 €	3,4 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	2 032 475,77 €	1,5 %
06	Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	33 558 529,20 €	24,7 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	1 347 030,54 €	1,0 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	2 837 172,10 €	2,1 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	8 854 948,98 €	6,5 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	18 620 227,27 €	13,7 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	22 155 078,24 €	16,3 %
		<b>135 786 194,60 €</b>	<b>100,0 %</b>

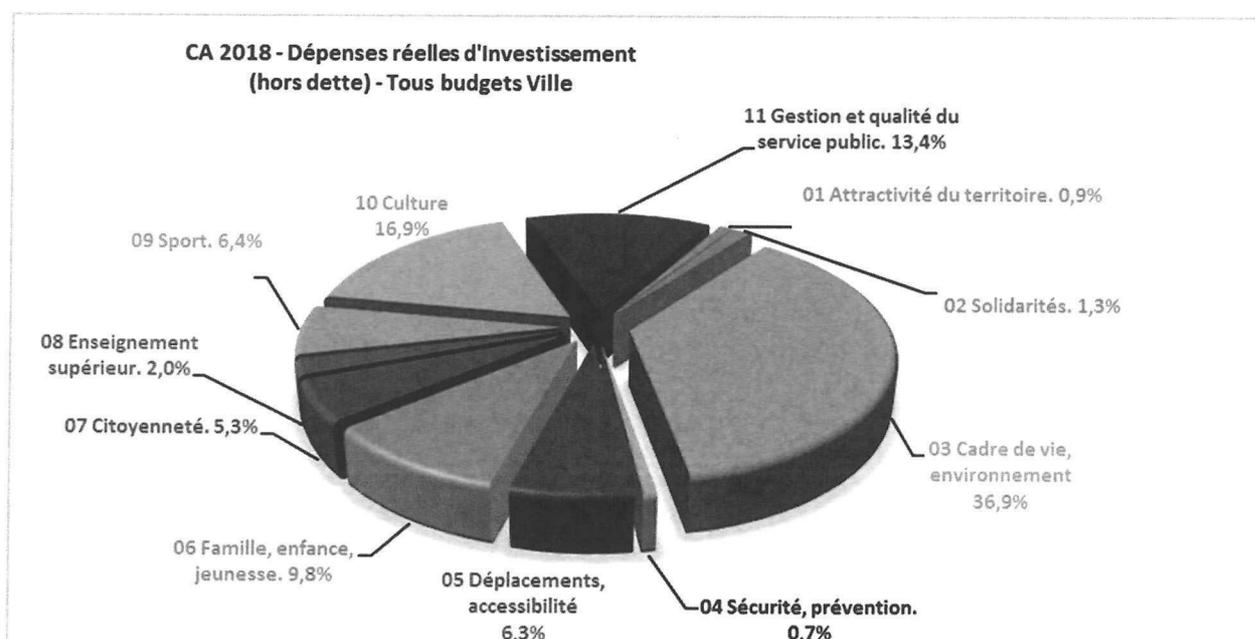


EN FONCTIONNEMENT, la présentation des réalisations par politiques publiques fait apparaître les principaux domaines d'intervention qui mobilisent le plus de moyens municipaux, notamment humains.

La Ville consacre par ailleurs près d'un quart de son fonctionnement soit 33,6 M€ à la politique en faveur de la famille, de l'enfance, et de la jeunesse (éducation, petite enfance, vie des quartiers notamment), et 21,3 % au cadre de vie et à l'environnement (soit 28,9 M€). Vient ensuite la politique en faveur de la **Gestion et qualité du service public** (services fonctionnels, formalités administratives, parc auto et services non ventilés), avec 16,3 %.

CA 2018 - Dépenses réelles d'Investissement (hors dette) - Tous budgets Ville

n° PP	Libellé de la politique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	369 926,78 €	0,9%
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	528 520,96 €	1,3%
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	14 681 582,89 €	36,9%
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	273 337,46 €	0,7%
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	2 496 469,68 €	6,3%
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	3 916 427,41 €	9,8%
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	2 110 506,00 €	5,3%
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	810 981,61 €	2,0%
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	2 544 466,01 €	6,4%
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	6 717 508,73 €	16,9%
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	5 318 764,53 €	13,4%
		<b>39 768 492,06 €</b>	<b>100,0%</b>



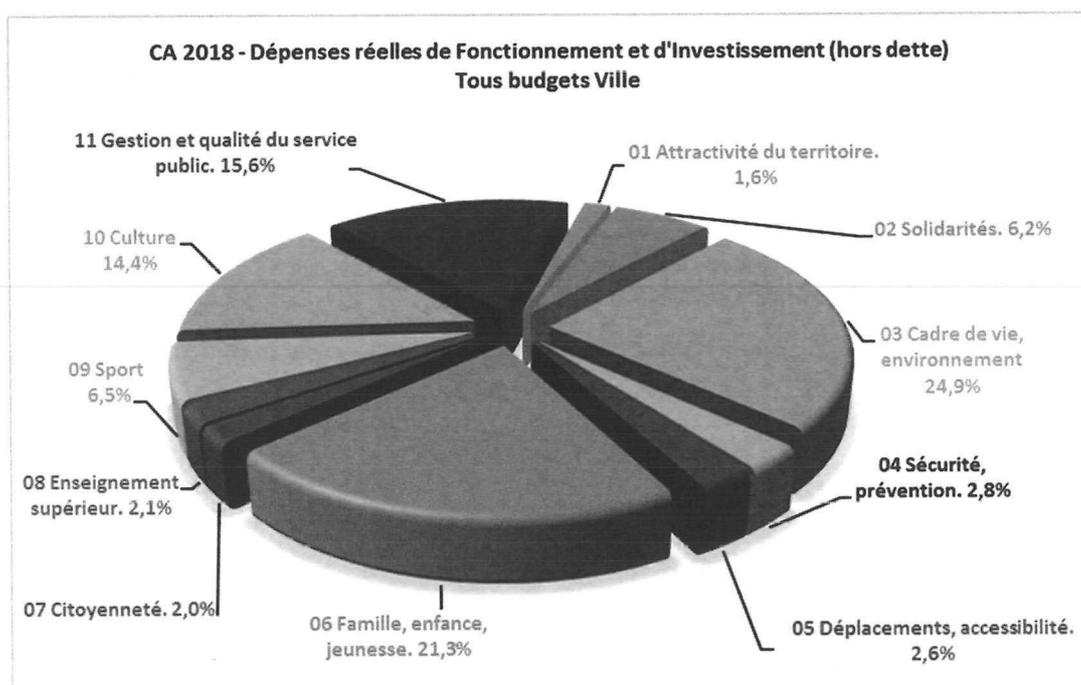
EN INVESTISSEMENT, la répartition par politiques publiques évolue de manière plus importante qu'en fonctionnement d'une année sur l'autre, compte tenu des projets en cours.

En 2018, la **politique en faveur du Cadre de vie et de l'environnement** reste logiquement dominante comme les années précédentes : elle regroupe les grands projets d'aménagements urbains, mais également toutes les interventions sur les espaces publics. La Ville y a consacré **près de 37 % de son investissement, soit 14,7 M€**.

**3,9 M€ ont été investis en faveur de l'enfance et de la jeunesse et 6,7 M€ ont été réalisés en matière de politique culturelle.**

**CA 2018 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement (hors dette)  
Tous budgets Ville**

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	2 819 269,27 €	1,6%
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	10 830 566,69 €	6,2%
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	43 633 723,79 €	24,9%
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	4 950 540,84 €	2,8%
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	4 528 945,45 €	2,6%
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	37 474 956,61 €	21,3%
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	3 457 536,54 €	2,0%
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	3 648 153,71 €	2,1%
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	11 399 414,99 €	6,5%
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	25 337 736,00 €	14,4%
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	27 473 842,77 €	15,6%
	<b>TOTAL :</b>	<b>175 554 686,66 €</b>	<b>100,0%</b>



**Ce ne sont donc pas moins de 175 M€ qui ont été réalisés par la Ville en 2018, dans ses multiples domaines d'intervention et ses différents budgets.**

**L'évolution entre 2016 et 2018 ci-dessous est également significative du volontarisme de notre collectivité, qui suit les objectifs fixés par son plan de mandat et sa prospective :**

- d'une part, s'agissant du développement des priorités politiques avec une montée en charge des domaines de la sécurité et prévention, de la famille / enfance / jeunesse et des solidarités (à noter que les actions de politiques de la ville sont réparties entre plusieurs politiques : solidarités, famille, sport, culture...)

- d'autre part, des transferts à la CAGB s'agissant notamment des politiques de rayonnement et d'attractivité qui nécessitent une vision consolidée de territoire (Tourisme par exemple), mais aussi de la mutualisation des services supports (politique 11).

**Evolution sur 3 ans - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement (hors dette)**

<b>n° PP</b>	<b>Libellé de la Politique Publique</b>	<b>Dép en % 2016</b>	<b>Dép en % 2017</b>	<b>Dép en % 2018</b>
01	Attractivité du territoire	2,7%	1,4%	1,6%
02	Solidarités	5,6%	5,9%	6,2%
03	Cadre de vie, environnement	28,4%	29,2%	24,9%
04	Sécurité, prévention	2,6%	2,8%	2,8%
05	Déplacements, accessibilité	3,8%	2,9%	2,6%
06	Famille, enfance, jeunesse	17,7%	19,3%	21,3%
07	Citoyenneté	1,3%	2,1%	2,0%
08	Enseignement supérieur	2,6%	2,2%	2,1%
09	Sport	5,1%	5,6%	6,5%
10	Culture	12,6%	13,8%	14,4%
11	Gestion et qualité du service public	17,5%	14,8%	15,6%

### III. Les données budgétaires du Compte Administratif 2018

#### 1. Les résultats du budget général

#### RECETTES REELLES - REPARTITION PAR BUDGET

BUDGET GENERAL	2017			2018		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement	43 829 633.14	28 044 933.72	8 570 030.48	43 205 130.56	31 647 582.31	5 452 549.33
Fonctionnement	166 821 588.60	171 801 041.71	0.00	177 711 029.55	181 681 066.49	0.00
	<b>210 651 221.74</b>	<b>199 845 975.43</b>	<b>8 570 030.48</b>	<b>220 916 160.11</b>	<b>213 328 648.80</b>	<b>5 452 549.33</b>
<i>Gestion active dette</i>	13 061 769.00	9 234 669.00	0.00	10 490 136.00	7 224 336.00	0.00
<i>Autofinancement N-1</i>	15 879 066.98	15 879 066.98	0.00	14 005 694.54	14 005 694.54	0.00
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>239 592 057.72</b>	<b>224 959 711.41</b>	<b>8 570 030.48</b>	<b>245 411 990.65</b>	<b>234 558 679.34</b>	<b>5 452 549.33</b>
Investissement	188 479.26	173 589.30	0.00	256 486.31	253 776.31	0.00
Fonctionnement	573 050.00	548 720.34	0.00	535 054.00	423 755.51	0.00
<b>FORÊTS</b>	<b>761 529.26</b>	<b>722 309.64</b>	<b>0.00</b>	<b>791 540.31</b>	<b>677 531.82</b>	<b>0.00</b>
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	101 213.18	0.00	101 213.18	101 213.18	0.00	101 213.18
<b>ZA EDISON</b>	<b>101 213.18</b>	<b>0.00</b>	<b>101 213.18</b>	<b>101 213.18</b>	<b>0.00</b>	<b>101 213.18</b>
Investissement	4 438 086.34	2 090 293.72	2 121 141.95	1 580 523.07	994 414.57	0.00
Fonctionnement	2 613 146.13	2 749 916.96	0.00	2 412 713.92	2 491 227.97	0.00
	<b>7 051 232.47</b>	<b>4 840 210.68</b>	<b>2 121 141.95</b>	<b>3 993 236.99</b>	<b>3 485 642.54</b>	<b>0.00</b>
<i>Autofinancement N-1</i>	0.00	0.00	0.00	1 632 989.26	1 632 989.26	0.00
<b>CHAUFFAGE URBAIN</b>	<b>7 051 232.47</b>	<b>4 840 210.68</b>	<b>2 121 141.95</b>	<b>5 626 226.25</b>	<b>5 118 631.80</b>	<b>0.00</b>
Investissement	96 391.36	96 251.36	0.00	24 387.50	24 322.67	0.00
Fonctionnement	281 284.09	295 696.99	0.00	359 738.00	317 935.85	0.00
<b>ARCHEO. PREVENTIVE</b>	<b>377 675.45</b>	<b>391 948.35</b>	<b>0.00</b>	<b>384 125.50</b>	<b>342 258.52</b>	<b>0.00</b>
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	210 477.75	0.00	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75
<b>ZA MADELEINE BRES</b>	<b>210 477.75</b>	<b>0.00</b>	<b>210 477.75</b>	<b>210 477.75</b>	<b>0.00</b>	<b>210 477.75</b>
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	700 000.00	0.00	700 000.00	700 000.00	0.00	700 000.00
<b>LOT. MONTARMOTS</b>	<b>700 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>700 000.00</b>	<b>700 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>700 000.00</b>
Investissement	4 722 956.96	2 360 134.38	2 121 141.95	1 861 396.88	1 272 513.55	0.00
Fonctionnement	4 479 171.15	3 594 334.29	1 011 690.93	4 319 196.85	3 232 919.33	1 011 690.93
	<b>9 202 128.11</b>	<b>5 954 468.67</b>	<b>3 132 832.88</b>	<b>6 180 593.73</b>	<b>4 505 432.88</b>	<b>1 011 690.93</b>
<i>Autofinancement N-1</i>	0.00	0.00	0.00	1 632 989.26	1 632 989.26	0.00
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>9 202 128.11</b>	<b>5 954 468.67</b>	<b>3 132 832.88</b>	<b>7 813 582.99</b>	<b>6 138 422.14</b>	<b>1 011 690.93</b>
Investissement	48 552 590.10	30 405 068.10	10 691 172.43	45 066 527.44	32 920 095.86	5 452 549.33
Fonctionnement	171 300 759.75	175 395 376.00	1 011 690.93	182 030 226.40	184 913 985.82	1 011 690.93
	<b>219 853 349.85</b>	<b>205 800 444.10</b>	<b>11 702 863.36</b>	<b>227 096 753.84</b>	<b>217 834 081.68</b>	<b>6 464 240.26</b>
<i>Gestion active dette</i>	13 061 769.00	9 234 669.00	0.00	10 490 136.00	7 224 336.00	0.00
<i>Autofinancement N-1</i>	15 879 066.98	15 879 066.98	0.00	15 638 683.80	15 638 683.80	0.00
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>248 794 185.83</b>	<b>230 914 180.08</b>	<b>11 702 863.36</b>	<b>253 225 573.64</b>	<b>240 697 101.48</b>	<b>6 464 240.26</b>

## DEPENSES REELLES - REPARTITION PAR BUDGET

BUDGET GENERAL	2017			2018		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement	68 885 324.14	46 489 384.58	19 892 712.89	77 018 839.56	50 070 481.37	23 340 435.51
Fonctionnement	141 765 897.60	133 795 127.80	0.00	143 897 320.55	137 061 055.65	0.00
	<b>210 651 221.74</b>	<b>180 284 512.38</b>	<b>19 892 712.89</b>	<b>220 916 160.11</b>	<b>187 131 537.02</b>	<b>23 340 435.51</b>
<i>Gestion active dette</i>	13 061 769.00	9 234 669.00	0.00	10 490 136.00	7 224 336.00	0.00
<i>Autofinancement N-1</i>	15 879 066.98	15 879 066.98	0.00	14 005 694.54	14 005 694.54	0.00
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>239 592 057.72</b>	<b>205 398 248.36</b>	<b>19 892 712.89</b>	<b>245 411 990.65</b>	<b>208 361 567.56</b>	<b>23 340 435.51</b>
Investissement	282 466.13	58 886.83	51 052.50	303 592.50	64 246.67	24 057.16
Fonctionnement	444 251.00	409 646.50	0.00	435 224.00	327 573.24	0.00
<b>FORÊTS</b>	<b>726 717.13</b>	<b>468 533.33</b>	<b>51 052.50</b>	<b>738 816.50</b>	<b>391 819.91</b>	<b>24 057.16</b>
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<i>Déficit d'investissement</i>	101 213.18	101 213.18	0.00	101 213.18	101 213.18	0.00
<b>ZA EDISON</b>	<b>101 213.18</b>	<b>101 213.18</b>	<b>0.00</b>	<b>101 213.18</b>	<b>101 213.18</b>	<b>0.00</b>
Investissement	5 221 841.34	4 496 471.98	721 927.07	2 485 655.07	1 659 972.20	0.00
Fonctionnement	952 808.00	628 436.66	0.00	506 437.00	392 644.24	0.00
	6 174 649.34	5 124 908.64	721 927.07	2 992 092.07	2 052 616.44	0.00
<i>Déficit d'investissement</i>	0.00	0.00	0.00	1 632 989.26	1 632 989.26	0.00
<b>CHAUFFAGE URBAIN</b>	<b>6 174 649.34</b>	<b>5 124 908.64</b>	<b>721 927.07</b>	<b>4 625 081.33</b>	<b>3 685 605.70</b>	<b>0.00</b>
Investissement	27 744.45	4 091.52	0.00	37 866.50	27 554.00	0.00
Fonctionnement	349 931.00	304 385.62	0.00	346 259.00	304 994.47	0.00
<b>ARCHEO. PREVENTIVE</b>	<b>377 675.45</b>	<b>308 477.14</b>	<b>0.00</b>	<b>384 125.50</b>	<b>332 548.47</b>	<b>0.00</b>
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>Déficit d'investissement</i>	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	210 477.75	0.00
<b>ZA MADELEINE BRES</b>	<b>210 477.75</b>	<b>210 477.75</b>	<b>0.00</b>	<b>210 477.75</b>	<b>210 477.75</b>	<b>0.00</b>
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	663 200.00	11 742.96	651 457.04	651 457.04	438 739.41	212 717.63
	663 200.00	11 742.96	651 457.04	651 457.04	438 739.41	212 717.63
<i>Déficit d'investissement</i>	36 800.00	36 800.00	0.00	48 542.96	48 542.96	0.00
<b>LOT. MONTARMOTS</b>	<b>700 000.00</b>	<b>48 542.96</b>	<b>651 457.04</b>	<b>700 000.00</b>	<b>487 282.37</b>	<b>212 717.63</b>
Investissement	5 532 051.92	4 559 450.33	772 979.57	2 827 114.07	1 751 772.87	24 057.16
Fonctionnement	2 410 190.00	1 354 211.74	651 457.04	1 939 377.04	1 463 951.36	212 717.63
	<b>7 942 241.92</b>	<b>5 913 662.07</b>	<b>1 424 436.61</b>	<b>4 766 491.11</b>	<b>3 215 724.23</b>	<b>236 774.79</b>
<i>Déficit</i>	348 490.93	348 490.93	0.00	1 993 223.15	1 993 223.15	0.00
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>8 290 732.85</b>	<b>6 262 153.00</b>	<b>1 424 436.61</b>	<b>6 759 714.26</b>	<b>5 208 947.38</b>	<b>236 774.79</b>
Investissement	74 417 376.06	51 048 834.91	20 665 692.46	79 845 953.63	51 822 254.24	23 364 492.67
Fonctionnement	144 176 087.60	135 149 339.54	651 457.04	145 836 697.59	138 525 007.01	212 717.63
	<b>218 593 463.66</b>	<b>186 198 174.45</b>	<b>21 317 149.50</b>	<b>225 682 651.22</b>	<b>190 347 261.25</b>	<b>23 577 210.30</b>
<i>Gestion active dette</i>	13 061 769.00	9 234 669.00	0.00	10 490 136.00	7 224 336.00	0.00
<i>Autofinancement + déficit</i>	16 227 557.91	16 227 557.91	0.00	15 998 917.69	15 998 917.69	0.00
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>247 882 790.57</b>	<b>211 660 401.36</b>	<b>21 317 149.50</b>	<b>252 171 704.91</b>	<b>213 570 514.94</b>	<b>23 577 210.30</b>

**Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)**

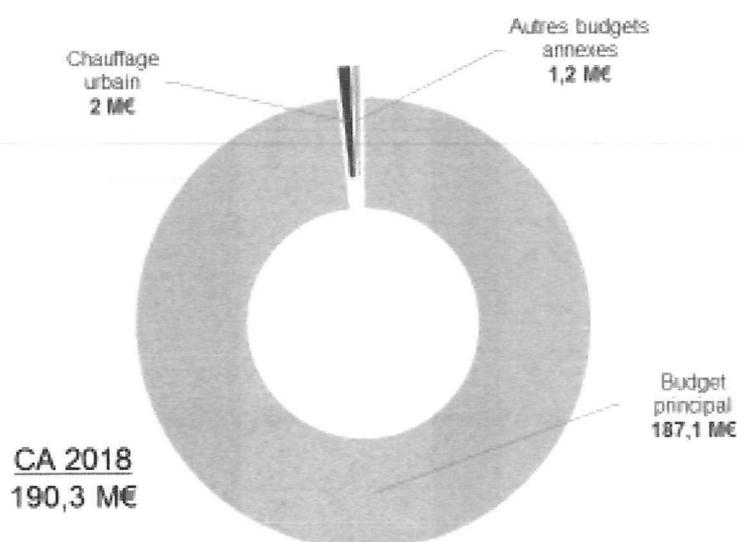
	PRINCIPAL		Chauffage Urbain		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018
	Emprunts	11 474 372	5 252 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 474 372
Subventions	3 810 412	6 911 842	0	2 122 748	0	0	0	0	0	0	158 459	2 122 748	3 968 871	9 034 590
FCTVA	3 501 631	4 224 706	0	0	0	671	0	0	0	0	0	671	3 501 631	4 225 377
Autofinancement des reports + investissement	6 172 187	11 322 683	0	363 784	0	0	0	0	0	0	0	363 784	6 172 187	11 686 467
Solde reporté	0	0	173 332	253 776	96 251	23 652	0	581 574	0	0	0	277 428	581 574	277 428
Autres recettes	3 086 332	3 935 472	1 619 844	140 872	257	0	0	1 620 101	0	0	0	140 872	4 706 433	4 076 344
<b>Investissement</b>	<b>28 044 934</b>	<b>31 647 583</b>	<b>2 090 294</b>	<b>2 627 404</b>	<b>173 589</b>	<b>253 776</b>	<b>96 251</b>	<b>24 323</b>	<b>0</b>	<b>2 360 134</b>	<b>2 905 563</b>	<b>30 405 068</b>	<b>34 553 086</b>	
Fiscalité directe	80 858 703	82 389 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 858 703	82 389 044
Fiscalité indirecte	13 897 472	11 908 843	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 897 472	11 908 843
Fiscalité reversée	3 259 686	3 017 810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 259 686	3 017 810
<b>Fiscalité</b>	<b>98 015 861</b>	<b>97 315 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98 015 861</b>	<b>97 315 697</b>
Dotations Etat	34 407 012	35 228 729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 407 012	35 228 729
Subventions, participations	9 355 279	8 223 358	0	0	326 144	211 629	178 904	257 926	0	0	505 048	469 555	9 860 327	8 692 913
Produits services et domaine	14 775 960	17 026 053	0	136 214	201 883	207 941	114 502	0	0	0	316 385	344 155	15 092 345	17 370 208
Autres recettes	7 082 277	11 767 518	1 610 791	1 370 507	20 693	4 186	2 291	190	0	0	1 633 775	1 374 883	8 716 052	13 142 401
Résultat N-1	8 164 653	12 119 712	1 139 126	984 507	0	0	59 820	0	0	0	1 139 126	1 044 327	9 303 779	13 164 039
<b>Fonctionnement</b>	<b>171 801 042</b>	<b>181 681 067</b>	<b>2 749 917</b>	<b>2 491 228</b>	<b>548 720</b>	<b>423 756</b>	<b>295 697</b>	<b>317 936</b>	<b>0</b>	<b>3 594 334</b>	<b>3 232 920</b>	<b>175 395 376</b>	<b>184 913 987</b>	
<b>Sous total</b>	<b>199 845 976</b>	<b>213 328 650</b>	<b>4 840 211</b>	<b>5 118 632</b>	<b>722 309</b>	<b>677 532</b>	<b>391 948</b>	<b>342 259</b>	<b>0</b>	<b>5 954 468</b>	<b>6 138 423</b>	<b>205 800 444</b>	<b>219 467 073</b>	
Gestion active de la dette	9 234 669	7 224 336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 234 669	7 224 336
Autofinancement de N-1	15 879 067	14 005 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 879 067	14 005 694
<b>TOTAL</b>	<b>224 959 712</b>	<b>234 558 680</b>	<b>4 840 211</b>	<b>5 118 632</b>	<b>722 309</b>	<b>677 532</b>	<b>391 948</b>	<b>342 259</b>	<b>0</b>	<b>5 954 468</b>	<b>6 138 423</b>	<b>230 914 180</b>	<b>240 697 103</b>	

**Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)**

	PRINCIPAL		Chauffage Urbain		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018	CA 2017	CA 2018
	Dépenses d'équipement	31 013 636	34 437 843	3 694 196	845 228	44 157	60 275	4 092	27 554	0	0	3 742 445	933 057	34 756 081
Subventions équipement	1 646 662	2 356 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 646 662	2 356 927
<b>Equipement</b>	<b>32 660 298</b>	<b>36 794 770</b>	<b>3 694 196</b>	<b>845 228</b>	<b>44 157</b>	<b>60 275</b>	<b>4 092</b>	<b>27 554</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 742 445</b>	<b>933 057</b>	<b>36 402 743</b>	<b>37 727 827</b>
Dettes en capital	13 294 962	12 581 493	802 276	814 744	14 730	3 972	0	0	0	0	817 006	818 716	14 111 968	13 400 209
Autres dépenses	534 125	694 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	534 125	694 219
<b>Investissement</b>	<b>46 489 385</b>	<b>50 070 482</b>	<b>4 496 472</b>	<b>1 659 972</b>	<b>58 887</b>	<b>64 247</b>	<b>4 092</b>	<b>27 554</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 559 451</b>	<b>1 751 773</b>	<b>51 048 836</b>	<b>51 822 255</b>
Personnel	73 713 702	72 558 476	0	0	237 141	223 960	246 604	241 208	0	0	483 745	465 168	74 197 447	73 023 644
Subventions	17 922 262	17 520 648	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 922 262	17 520 648
Autres dépenses	42 159 164	46 981 932	628 437	392 644	172 506	103 613	57 782	63 786	11 743	438 739	870 468	998 782	43 029 632	47 980 714
<b>Fonctionnement</b>	<b>133 795 128</b>	<b>137 061 056</b>	<b>628 437</b>	<b>392 644</b>	<b>409 647</b>	<b>327 573</b>	<b>304 386</b>	<b>304 994</b>	<b>11 743</b>	<b>438 739</b>	<b>1 354 213</b>	<b>1 463 950</b>	<b>135 149 341</b>	<b>138 525 006</b>
<b>Sous total</b>	<b>180 284 513</b>	<b>187 131 538</b>	<b>5 124 909</b>	<b>2 052 616</b>	<b>468 534</b>	<b>391 820</b>	<b>308 478</b>	<b>332 548</b>	<b>11 743</b>	<b>438 739</b>	<b>5 913 664</b>	<b>3 215 723</b>	<b>186 198 177</b>	<b>190 347 261</b>
Gestion active de la dette	9 234 669	7 224 336	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 234 669	7 224 336
Solde investiss. reporté	15 879 067	14 005 694	0	1 632 989	0	0	0	0	348 491	360 234	348 491	1 993 223	16 227 558	15 998 917
<b>TOTAL</b>	<b>205 398 248</b>	<b>208 361 568</b>	<b>5 124 909</b>	<b>3 685 605</b>	<b>468 534</b>	<b>391 820</b>	<b>308 478</b>	<b>332 548</b>	<b>360 234</b>	<b>798 973</b>	<b>6 262 155</b>	<b>5 208 946</b>	<b>211 660 404</b>	<b>213 570 514</b>

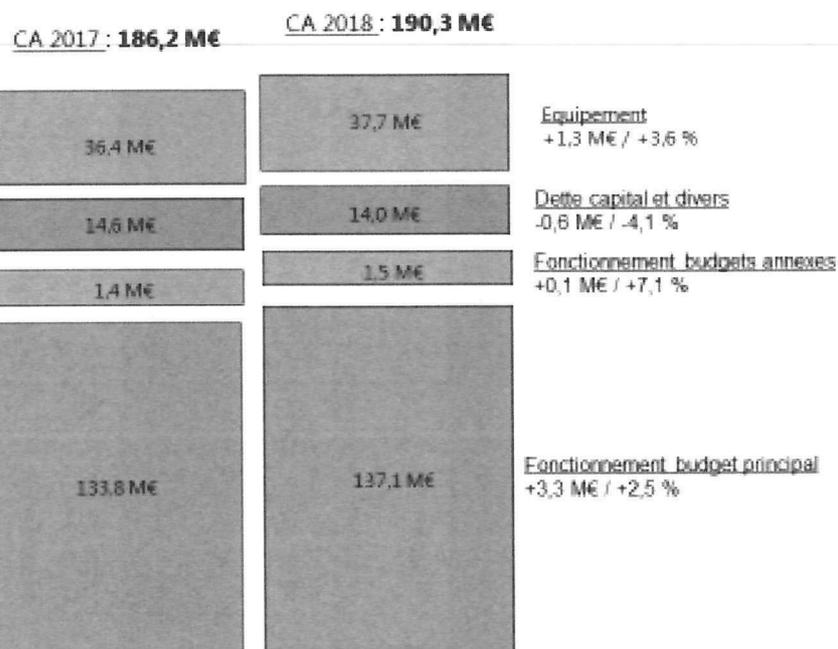
## Dépenses réelles du budget général

(hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements N-1)



## Budget général

### Evolution entre CA 2017 et CA 2018



Avec le transfert des activités Eau et Assainissement à l'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **le budget général compte 6 budgets annexes en 2018**. Le budget principal représente près de 98 % du total des dépenses du budget général. Les réalisations du Compte Administratif 2018 s'élèvent pour le budget général, en opérations réelles uniquement, à 213,6 M€ en dépenses (et 23,6 M€ de restes à réaliser) et à 240,7 M€ en recettes (et 6,5 M€ de restes à réaliser).

**Hors opérations liées à la gestion active de la dette (équilibrée en dépenses et en recettes à 7,2 M€) et des résultats d'investissement repris, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 190,3 M€, en augmentation de 4,1 M€ par rapport au Compte Administratif 2017 à périmètre de budgets constant.**

**EN INVESTISSEMENT, les dépenses se montent en 2018 à 51,8 M€ (50,1 M€ pour le budget principal et 1,7 M€ pour les budgets annexes), en augmentation de 0,8 M€ par rapport à 2017.**

**Les dépenses d'équipement** sont en hausse de 1,3 M€ dont + 4,1 M€ pour le budget principal et - 2,8 M€ pour le budget Chauffage Urbain, celui-ci ayant connu en 2017 des travaux importants de sécurisation de réseaux. Si l'on ajoute les travaux en régie, elles s'élèvent à **39,4 M€** contre 38,8 M€ en 2017. Le remboursement de la dette en capital s'établit à 13,4 M€ (contre 14,1 M€ en 2017).

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 34,6 M€** avec principalement un recours à l'emprunt de 5,3 M€ (en baisse de - 6,2 M€ par rapport à 2017), les subventions des partenaires dans le cadre des opérations d'équipement pour 9 M€ (contre 4 M€ en 2017) et un produit de Fonds de Compensation pour la TVA de 4,2 M€. Le besoin de financement afin de couvrir notamment les restes à réaliser de l'exercice 2017 s'établit à 11,7 M€.

**EN FONCTIONNEMENT, les dépenses réelles augmentent de 3,4 M€ (principalement sur le budget principal) pour s'établir à 138,5 M€.** Cette augmentation est essentiellement due au reversement, via le budget principal, à l'Agglomération des excédents d'exploitation Eau et Assainissement constatés à la fin de gestion 2017 (3,9 M€ en recettes et en dépenses).

Le poste charges de personnel connaît une nouvelle baisse qui s'explique principalement par le transfert d'agents à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la poursuite des mutualisations de services communs (en 2018 : direction communication pour les fonctions techniques multimédia et cellule administrative) et de transferts de compétences (prise en compte en année pleine de la nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en œuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Parallèlement, l'attribution de compensation négative est augmentée.

Le poste subventions au titre uniquement du budget principal s'élève à 17,5 M€. Il connaît une légère baisse par rapport à 2017 (- 0,4 M€).

Les autres dépenses constituées des dépenses contraintes, des crédits de services et intérêts de la dette sont en augmentation de 5 M€ du fait d'opérations ponctuelles décidées en 2018 et pour lesquelles un retraitement est effectué dans la partie 2.1 du présent rapport.

**Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 184,9 M€** (dont 181,7 M€ pour le budget principal). L'augmentation de 9,5 M€ par rapport à 2017 est concentrée sur les postes de produits de services/autres recettes, notamment avec la reprise de la provision constituée dans le cadre du contentieux cuisine centrale, et de la reprise d'excédent de fonctionnement puisque ce dernier a été impacté des reprises de résultats au 31 décembre 2017 des budgets annexes Eau Assainissement avant d'être transférés à l'Agglomération.

Une analyse plus détaillée de chacun des postes est effectuée dans une des parties suivantes du présent rapport.

## 2. Les résultats du budget principal

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Amendes de police	1 869 183.00	1 869 183.00	100.00%	
Taxe d'aménagement	900 000.00	1 253 883.03	139.32%	
FCTVA	4 224 706.00	4 224 705.83	100.00%	
Emprunts	10 650 000.00	5 252 880.10	49.32%	550 000.00
Subventions d'équipement	10 240 484.48	6 911 841.73	67.50%	3 127 723.33
Avances, créances	300 000.00	150 000.00	50.00%	150 000.00
Produits de cessions d'immobilisations	3 108 158.00			1 624 826.00
Autofinancement des reports de N-1	11 322 682.41	11 322 682.41	100.00%	
Autres recettes d'investissement	589 916.67	662 406.21	112.29%	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>43 205 130.56</b>	<b>31 647 582.31</b>	<b>73.25%</b>	<b>5 452 549.33</b>
Gestion active de la dette	10 490 136.00	7 224 336.00	68.87%	
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	14 005 694.54	14 005 694.54	100.00%	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>67 700 961.10</b>	<b>52 877 612.85</b>	<b>78.10%</b>	<b>5 452 549.33</b>
<i>Fiscalité directe</i>	<i>81 925 470.00</i>	<i>82 389 044.00</i>	<i>100.57%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	2 018 050.00	1 968 090.60	97.52%	
Taxe sur les jeux	1 560 000.00	1 701 546.77	109.07%	
Divers droits d'occupation du domaine public	618 550.00	640 911.18	103.62%	
Droits de stationnement	3 070 500.00	3 111 820.09	101.35%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 300 000.00	3 771 843.71	114.30%	
Taxe locale sur la publicité extérieure	500 000.00	593 712.22	118.74%	
Divers impôts et taxes	112 000.00	120 918.76	107.96%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>11 179 100.00</i>	<i>11 908 843.33</i>	<i>106.53%</i>	
Dotation de solidarité communautaire	1 793 974.00	1 793 974.00	100.00%	
Fonds de péréquation	1 223 836.00	1 223 836.00	100.00%	
<i>Fiscalité reversée par la CAGB</i>	<i>3 017 810.00</i>	<i>3 017 810.00</i>	<i>100.00%</i>	
<b>Recettes fiscales et taxes diverses</b>	<b>96 122 380.00</b>	<b>97 315 697.33</b>	<b>101.24%</b>	
Dotation forfaitaire	19 867 925.00	19 867 925.00	100.00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	7 784 889.00	7 784 889.00	100.00%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 618 245.00	1 618 245.00	100.00%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882.00	1 121 882.00	100.00%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	4 311 187.00	4 310 388.00	99.98%	
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	287 782.00	287 781.55	100.00%	
DGF permanents syndicaux	112 000.00	111 599.99	99.64%	
Dotation Spéciale Instituteurs	8 424.00	8 424.00	100.00%	
Dotation de recensement	24 000.00	23 466.00	97.78%	
Dotation pour les titres sécurisés	74 260.00	74 260.00	100.00%	
FCTVA fonctionnement	19 868.00	19 867.99	100.00%	
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>35 230 462.00</b>	<b>35 228 728.53</b>	<b>100.00%</b>	
Etat	851 940.00	990 459.17	116.26%	
Régions	8 100.00	10 300.00	127.16%	
Départements	47 730.00	70 598.60	147.91%	
Communes	25 000.00	22 301.16	89.20%	
Groupements de collectivités	12 500.00	33 360.00	266.88%	
CCAS				
Budget communautaire (Europe)	23 895.00	12 085.78	50.58%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF,MSA,...)	6 109 931.00	6 095 075.20	99.76%	
Autres organismes	825 380.00	989 178.41	119.85%	
<b>Subventions et participations</b>	<b>7 904 476.00</b>	<b>8 223 358.32</b>	<b>104.03%</b>	
Vente produits, prestations services	16 116 238.00	17 026 053.25	105.65%	
Revenus des immeubles	1 417 791.00	1 438 870.42	101.49%	
Redevances fermiers et concessionnaires	557 000.00	567 437.98	101.87%	
Autres produits de gestion courante	197 487.00	148 632.56	75.26%	
Remboursements sur rémunérations personnel	237 120.00	278 326.03	117.38%	
Produits de cessions d'immobilisations		1 346 488.00		
Autres recettes de fonctionnement	7 808 364.00	7 987 762.52	102.30%	
<b>Autres recettes</b>	<b>26 334 000.00</b>	<b>28 793 570.76</b>	<b>109.34%</b>	
Reprise excédent	12 119 711.55	12 119 711.55	100.00%	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>177 711 029.55</b>	<b>181 681 066.49</b>	<b>102.23%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>245 411 990.65</b>	<b>234 558 679.34</b>	<b>95.58%</b>	<b>5 452 549.33</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (opérations réelles)**

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	57 672 067.17	34 437 842.82	59.71%	21 115 191.11
Subventions d'équipement versées (204)	2 615 974.72	2 356 927.15	90.10%	183 664.40
Dépenses imprévues	1 000 000.00			
Autres dépenses d'investissement	2 831 797.67	694 218.75	24.52%	2 036 580.00
Remboursement dette en capital	12 899 000.00	12 581 492.65	97.54%	5 000.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>77 018 839.56</b>	<b>50 070 481.37</b>	<b>65.01%</b>	<b>23 340 435.51</b>
Gestion active de la dette	10 490 136.00	7 224 336.00	68.87%	
<i>Autofinancement des investissements réalisés en N-1</i>	<i>14 005 694.54</i>	<i>14 005 694.54</i>	<i>100.00%</i>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>101 514 670.10</b>	<b>71 300 511.91</b>	<b>70.24%</b>	<b>23 340 435.51</b>
Rémunération et charges du personnel permanent	71 096 753.00	68 540 910.39	96.41%	
Rémunération et charges du personnel vacataire	4 227 088.00	4 017 565.20	95.04%	
<b>Personnel</b>	<b>75 323 841.00</b>	<b>72 558 475.59</b>	<b>96.33%</b>	
<b>Charges financières</b>	<b>3 235 000.00</b>	<b>2 494 478.02</b>	<b>77.11%</b>	
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 480 725.00	9 480 725.00	100.00%	
Autres subventions de fonctionnement	8 197 205.00	8 039 923.03	98.08%	
<b>Subventions</b>	<b>17 677 930.00</b>	<b>17 520 648.03</b>	<b>99.11%</b>	
Contingents et participations obligatoires	4 655 773.00	4 628 512.36	99.41%	
Déficit du budget des forêts	334 554.00	211 628.93	63.26%	
Déficit du budget archéologie préventive	208 723.00	166 829.88	79.93%	
Indemnités, cotisations et formation des élus	989 018.00	926 692.58	93.70%	
Pertes sur créances irrécouvrables	334 900.00	320 765.76	95.78%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	244 830.00	202 779.37	82.82%	
Charges diverses de gestion courante	8 000.00	5 869.81	73.37%	
Redevances, brevets, licences	20 437.00	15 245.24	74.60%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	226 366.00	172 559.30	76.23%	
Attribution de compensation	9 127 202.00	9 127 201.55	100.00%	
Titres annulés	165 464.00	103 534.28	62.57%	
Dépenses imprévues	1 100 000.00			
Impôts, taxes et versements assimilés	790 771.00	774 430.45	97.93%	
Contrats de service public	1 981 419.00	1 964 213.83	99.13%	
Energie (chauffage, éclairage)	5 821 000.00	5 359 981.91	92.08%	
Alimentation (éducation)	1 366 139.00	1 334 492.81	97.68%	
Prestations de services (tranquillité publique)	139 657.00	600.00	0.43%	
Loyers et charges locatives	1 276 861.00	1 141 841.07	89.43%	
Eau et assainissement des bâtiments	779 820.00	776 459.48	99.57%	
Cotisations municipales	339 652.00	316 038.34	93.05%	
Assurances	387 400.00	385 349.57	99.47%	
Affranchissements	264 171.00	247 676.27	93.76%	
Télécommunications	260 000.00	257 459.75	99.02%	
<b>Dépenses à évolution contrainte</b>	<b>30 822 157.00</b>	<b>28 440 162.54</b>	<b>92.27%</b>	
Fournitures d'atelier et de voirie	2 087 787.00	1 993 330.47	95.48%	
Prestations de services	2 472 837.64	2 367 073.33	95.72%	
Travaux et réparations	2 541 265.00	2 371 928.22	93.34%	
Autres	5 648 207.00	5 288 114.65	93.62%	
<b>Crédits courants des services</b>	<b>12 750 096.64</b>	<b>12 020 446.67</b>	<b>94.28%</b>	
<b>Charges exceptionnelles et provision semi-budgétaire</b>	<b>4 088 295.91</b>	<b>4 026 844.80</b>	<b>98.50%</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>143 897 320.55</b>	<b>137 061 055.65</b>	<b>95.25%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>245 411 990.65</b>	<b>208 361 567.56</b>	<b>84.90%</b>	<b>23 340 435.51</b>

## Budget principal – Répartition par nature

(hors gestion active de la dette, autofinancement des investissements de N-1)

		Dépenses 187,1 M€	Recettes 213,3 M€	
INVESTISSEMENT 50,0 M€		Fonds roulement 28,2 M€		Emprunt 3,2 M€
		Equipement et divers 37,4 M€		Autres 26,4 M€
		Dette en capital 12,6 M€		
FONCTIONNEMENT 137,1 M€		Charges financières 2,5 M€		Excédent N-1 12,1 M€
		Subventions 17,5 M€	Epargne brute 44,6 M€	Exploitation et divers 28,9 M€
		Dépenses courantes 44,5 M€		Subventions 8,2 M€
		Frais de personnel 72,6 M€		Dotations Etat 35,2 M€
				Fiscalité M€ 97,3
				INVESTISSEMENT 31,6 M€
				FONCTIONNEMENT 181,7 M€

### 2.1 - La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 137,1 M€ (133,8 M€ en 2017) alors que les recettes de fonctionnement s'établissent à 181,7 M€ (171,8 M€ en 2017).

L'épargne brute en découle se monte à 44,6 M€ (contre 38 M€ lors du CA précédent), y compris l'excédent reporté de l'année précédente de 8,2 M€ (hors reprise excédents Eau et Assainissement). Hors reprise exceptionnelle de la provision de la cuisine centrale, elle s'élève à 38,4 M€.

L'épargne nette hors excédent reporté est en augmentation de 7,3 M€ par rapport à 2017 (et donc de plus de 1 M€ hors recette provision de la cuisine centrale) pour s'établir à 23,8 M€.

En résumé, le Compte Administratif 2018, au-delà de la richesse des réalisations qu'il a permis, répond en tous points aux engagements pris et au cadrage fixé.

Tout en stabilisant les taux communaux de fiscalité directe et en préservant à périmètre constant les priorités politiques fixées, la Ville a accru son niveau d'investissement tout en respectant, non seulement le cadre de la contractualisation avec l'Etat, mais également les objectifs déterminés dans sa prospective budgétaire pour le court, moyen et long terme. La situation financière est ainsi structurellement saine, y compris hors recettes exceptionnelles.

Parallèlement, l'excédent après reports sur l'exercice 2019 reste stable à 8,3 M€ comme en 2017, 2016 et 2015.

## A - Les changements de périmètre

Comme lors des exercices précédents, la structure des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'exercice a été considérablement bouleversée par de nombreux changements de périmètre qui font l'objet de retraitements dans les analyses suivantes, afin de faciliter les comparaisons d'un exercice à l'autre. Il s'agit là d'une analyse interne visant à expliciter et clarifier certaines évolutions de CA à CA, qui sans cela, pourraient paraître atypiques ou aléatoires.

Il convient donc de rappeler les **principaux changements de périmètre intervenus au cours des exercices 2017 et 2018**.

Il ne s'agit pas en totalité des changements de périmètre retraités dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat pour la limitation des dépenses de fonctionnement. A ce titre, le guide DGCL des retraitements n'indique explicitement que des changements de périmètre budgétaire, géographique, des transferts de compétences et mutualisations et la survenance d'éléments exceptionnels affectant significativement le résultat.

Dans ce cadre, l'Etat a retenu comme retraitement pour l'atteinte des objectifs de 1,35 % d'évolution des dépenses de fonctionnement, d'une part les mutualisations et transferts avec la CAGB, et d'autre part, le reversement des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement par le budget principal suite au transfert de ces deux activités au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'Agglomération.

**La poursuite des mutualisations de services** (création de services communs entre les directions Communication de la Ville et de la CAGB) **et des transferts de compétences à la CAGB** (prise en compte en année pleine de l'impact financier de la nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en œuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal au 1<sup>er</sup> juin 2017, incidence du transfert des activités Eau-Assainissement-Gemapi au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et reliquat de produit 2016 de la taxe de séjour perçu en début d'année 2017 et reversé à l'Office de Tourisme) modifient la structure des réalisations de dépenses et des recettes de fonctionnement de l'exercice.

La majoration de l'Attribution de Compensation négative versée à l'Agglomération est atténuée par une baisse de la masse salariale et, pour certains domaines, d'une réduction des crédits de services voire d'une augmentation des recettes de facturation (locaux notamment).

Au titre du transfert des **compétences Eau-Assainissement à l'Agglomération**, les **résultats constatés à la fin de gestion 2017** sur ces deux budgets annexes ont été intégrés dans un premier temps à ceux du budget principal avant d'être remis à la CAGB comme la réglementation en prévoit la possibilité et comme décidé par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin 2018.

**La réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** sur la fin d'année a occasionné des dépenses en charges de personnel et en crédits de service. Il s'agit de la réinscription des crédits qui avaient fait l'objet de réductions ponctuelles lors de la fermeture du musée pour travaux (hors dispositif transitoire maintenu du «musée s'invite à Planoise»).

Le budget 2018 intégrait également la mise en œuvre de la **nouvelle réforme liée à la dépenalisation des droits de stationnement (Loi MATPAM) avec la transformation progressive du produit des amendes de police en redevances d'occupation du domaine public**, et la perception (avec les frais de gestion qui en découlent) de forfaits post stationnement. Ce dispositif s'accompagne d'un changement comptable puisque les recettes de stationnement de surface s'imputent depuis 2018 en ventes de produits en non plus en fiscalité indirecte.

**Le retour de la semaine à 4 jours à la rentrée scolaire 2018-2019** dans le cadre du périscolaire impacte les réalisations de l'exercice en dépenses et en recettes. La baisse de charges de personnel au titre du temps périscolaire du mercredi matin et le rétrécissement de la plage d'accueil périscolaire de l'après-midi s'accompagnent notamment d'une perte du fonds de soutien de l'Etat. Ce mouvement reste globalement neutre sur 2018.

L'incidence en année pleine de la création de **67 postes d'animateurs référents à temps non complet** à la rentrée scolaire 2017-2018 (délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2017) modifie également l'architecture entre le poste des charges de personnel permanent et celui des vacataires tout en n'altérant pas le montant total de ces dépenses.

Enfin, il convient de neutraliser **la reprise en 2018 de la provision semi-budgétaire constituée en 2017** dans le cadre du contentieux de la cuisine centrale pour 6,2 M€, l'ajustement du loyer des locaux du siège au CCAS et les dépenses et recettes liées aux élections présidentielles et législatives de 2017.

## B - Les recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement représentent 181,7 M€, réalisées à 102,2 % : elles sont en évolution à périmètre constant de 0,5 % (et de près de 6 % sans retraitements).**

Fait marquant pour 2018, qui rompt clairement avec les années précédentes, **la reprise de la hausse des dotations de l'Etat, qui représente 0,9 M€**, après une stabilité (déjà inédite) en 2017. Si cela ne peut pas rattraper les ponctions intervenues de 2014 à 2017, cela constitue un facteur favorable en termes d'équilibre financier pour 2018.

En tout état de cause, la Ville a confirmé en 2018 la stabilité des taux communaux de fiscalité et les efforts de fonctionnement à réaliser en conséquence, tout en entrant dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	
Fiscalité directe	77,91	79,82	79,79	80,86	<b>82,39</b>	1,9 %
Fiscalité indirecte	11,7	13,63	13,43	13,9	<b>11,91</b>	- 14,3 %
Fiscalité reversée	13,81	8,94	3,59	3,26	<b>3,02</b>	- 7,4 %
Dotations Etat	41,13	37,92	34,35	34,41	<b>35,23</b>	2,4 %
Subventions	7,82	7,66	6,85	9,36	<b>8,22</b>	- 12,2 %
Produits d'exploitation et de gestion courante	21,18	18,29	17,25	17,46	<b>19,45</b>	11,4 %
Cessions immobilières	5	1,83	2,59	2,47	<b>1,35</b>	- 45,3 %
Autres recettes	1,71	2,92	7,77	1,93	<b>7,99</b>	314,0 %
Excédent reporté	8,11	8,54	8,23	8,16	<b>12,12</b>	48,5 %
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>188,37</b>	<b>179,55</b>	<b>173,85</b>	<b>171,81</b>	<b>181,68</b>	<b>5,7 %</b>

*Ayant été inclus dans les variables d'ajustement de l'Etat au niveau national, le FDPTP figure désormais dans ce tableau dans le poste des dotations.*

**- La fiscalité directe s'établit à 82,4 M€, en augmentation de 1,9 % par rapport à 2017.** Ce poste est réalisé à 100,6 % (en lien avec les rôles supplémentaires versés en fin d'année). Ce poste a connu des évolutions contradictoires :

- d'une part, ont été constatés des facteurs limitants : la stabilité des taux communaux bien évidemment, qui relève d'un choix de la Ville et une nouvelle prolongation du dispositif d'exonérations (compensées en n+1), dite exonérations «vieux parents» sur la taxe d'habitation pour les personnes âgées à revenus modestes,
- d'autre part, est intervenue en 2018 une évolution forfaitaire des bases de 1,2 % (contre 0,4 % en 2017), complétée d'une évolution physique des bases dynamique, de 0,7 % sur la taxe d'habitation et de 0,8 % pour la taxe foncière. Il est également à souligner un montant important des rôles complémentaires, sur le foncier bâti notamment (sur la taxe d'habitation, l'année 2017 avait été exceptionnelle, compte tenu d'un décalage d'imposition par la DDFIP).

<u>Taxe d'habitation</u>			Evolution	
En €	2017	2018	Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	175 293 034	178 664 243	1,92 %	
			1,20 %	0,72 %
Rôles complémentaires	1 699 323	892 828	- 47 %	
Taux	22,28 %	22,28 %	0 %	
Produit hors RS	<b>39 433 898</b>	<b>40 002 756</b>	<b>1,44 %</b>	
Rôles Supplémentaires	149 353	182 786	22,39 %	
Produit total	<b>39 583 251</b>	<b>40 185 542</b>	<b>1,52 %</b>	

<u>Taxe sur le foncier bâti</u>			Evolution	
En €	2017	2018	Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	159 831 252	163 067 376	2,02 %	
			1,20 %	0,82 %
Rôles complémentaires	132 613	305 718	130,53 %	
Taux	25,64 %	25,64 %	0 %	
Produit hors RS	<b>41 014 735</b>	<b>41 866 108</b>	<b>2,08 %</b>	
Rôles Supplémentaires	166 173	248 437	50 %	
Produit total	<b>41 180 908</b>	<b>42 114 545</b>	<b>2,27 %</b>	

<u>Taxe sur le foncier non bâti</u>			Evolution	
En €	2017	2018	Forfaitaire	Physique
Bases réalisées	358 528	337 340	- 5,91 %	
			1,20 %	- 7,11 %
Taux	26,37 %	26,37 %	0,00 %	
Produit	<b>94 544</b>	<b>88 957</b>	<b>- 5,91 %</b>	

Total Fiscalité directe	80 858 703	82 389 044	1,89 %	
Total hors Rôles Supplémentaires	80 543 177	81 957 821	1,76 %	

- La fiscalité indirecte s'élève à 11,9 M€. Comme indiqué ci-dessus, ce poste n'inclut plus, en lien avec la réforme du stationnement, les recettes de stationnement de surface, qui s'imputent depuis 2018 en ventes de produits. En 2017 également, la Ville avait perçu un dernier trimestre de taxe de séjour au titre de 2016.

A périmètre constant, elle est en évolution de 0,2 %. Les droits de mutation restent dynamiques, à 3,8 M€. A titre de comparaison, ils étaient de 3,3 M€ en 2008. Les autres postes restent globalement stables.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018
Droits de mutation	3,1	3,8	3,3	3,8	3,8
Droits de stationnement	3,9	4,6	4,8	4,9	3,1
Taxe sur l'électricité	1,9	1,9	2	2	2
Prélèvement jeux du casino	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7
Taxe de séjour	0,3	0,3	0,4	0,1	0
Autres taxes	1	1,4	1,3	1,5	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>11,7</b>	<b>13,6</b>	<b>13,4</b>	<b>13,9</b>	<b>11,9</b>

- **La fiscalité reversée se monte à 3 M€** : ce poste n'intègre plus depuis 2016 l'Attribution de Compensation, celle-ci étant devenue une dépense suite aux nombreux mouvements de mutualisations et transferts intervenus.

La **Dotation de Solidarité Communautaire** versée par l'Agglomération s'établit pour sa part à 1,8 M€, en hausse de 1,8 % du fait du volet « solidarité économique » (qui a représenté 620 K€ soit + 14 K€) liés aux permis de construire délivrés mais également du volet, créé en 2017, pour la délivrance des cartes d'identité électroniques, qui s'applique en 2018 en année pleine (la Ville en a bénéficié pour 45 K€).

En 2018, le territoire du Grand Besançon étant en sortie de bénéficiaire du **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, et étant devenu contributeur à ce fonds de péréquation horizontale, la Ville a perçu une recette de 1,2 M€ (contre 1,5 M€ en 2017), tout en versant une contribution de 22 K€ (contre 40 K€ en 2017), dans le cadre d'une répartition de droit commun.

Pour mémoire, le territoire avait bénéficié du FPIC, calculé au niveau intercommunal, en 2012 et 2013, puis avait touché le dispositif de garantie de sortie en 2014. Il était redevenu éligible au versement en 2016 et en sort progressivement depuis, tout en étant légèrement contributeur.

- **Les dotations de l'Etat représentent 35,2 M€ (soit 19,4 % des recettes réelles de fonctionnement du CA 2018), y compris le FDPTP inclus à partir de 2017 dans les variables d'ajustement de l'Etat : elles évoluent de 0,9 M€ sur les seules dotations et de 0,8 M€ y compris FDPTP.** En 2017, elles étaient stables.

L'année 2018 est la première année de fin de la mise en œuvre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) prélevée depuis 2014 sur la dotation forfaitaire. Cette dotation n'évolue donc plus que sous l'effet de l'évolution de population (+ 14 K€) et de l'écrêtement subi au titre du financement de la hausse de la péréquation (- 15 K€). Elle est donc stable en 2018.

Le solde du besoin de financement est prélevé sur certaines compensations fiscales, ce qui explique la baisse constatée sur le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle, intégré depuis 2017 dans les variables d'ajustement au niveau national (- 45 K€) et la fin de l'encaissement de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (- 128 K€).

En contrepartie, la Ville bénéficie largement de cette redistribution horizontale par le mécanisme de la péréquation : **la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale est ainsi en nette hausse (+ 574 K€, soit + 8 %).** La **Dotation Nationale de Péréquation connaît, elle aussi, une évolution favorable (+ 194 K€ soit + 13,6 %).**

En K€	CA 2017	CA 2018	Ecart en K€	Ecart en %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et financement de la péréquation</i>	21 498	19 869	- 1 629	- 7,6 %
<i>Ecrêtement pour financement de la péréquation</i>	- 55	- 15		
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	- 31	14		
<i>- Contribution aux déficits publics</i>	- 1 543	/		
<b>= DOTATION FORFAITAIRE</b>	19 869	19 868	- 1	0,0 %
<b>Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion S.</b>	7 211	7 785	+ 574	+ 8,0 %
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	1 424	1 618	+ 194	+ 13,6 %
<b>Dotation Générale de Décentralisation</b>	1 122	1 122	0	0,0 %
<b>Fonds Départ. de Péréquation de la Taxe Profes.</b>	333	288	- 45	- 13,5 %
<b>Dotation de Compensation de la Taxe Profes.</b>	128	/	- 128	- 100,0 %
<b>Compensation taxes foncières</b>	451	456	+ 5	+ 1,1 %
<b>Compensation de taxe d'habitation</b>	3 667	3 845	+ 178	+ 4,9 %
<b>Autres dotations</b>	202	247	+ 45	+ 22,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 407</b>	<b>35 229</b>	<b>+ 822</b>	<b>+ 2,4 %</b>

**Cette hausse globale que connaît la Ville en 2018 de ses dotations ne compense bien sûr pas les fortes baisses intervenues de 2014 à 2017. En 2013, ce poste de recette représentait encore 42,9 M€ soit + 7,6 M€ par rapport à 2018.**

- **Le poste subventions et participations reçues s'élève à 8,2 M€, contre 9,4 M€ en 2017.** Cette baisse recouvre des évolutions très diverses, les principales étant : l'absence d'élections en 2018 (- 39 K€), la fin du fonds de soutien de l'Etat pour le périscolaire, avec le retour à 4 jours (- 147 K€), avec parallèlement une hausse du soutien de la CAF (+ 135 K€), la baisse des subventions emplois aidés (- 106 K€), un décalage de versement (anticipé sur 2017) des participations de la CAF au titre du contrat Enfance Jeunesse (- 719 K€), une nouvelle recette FIPHFP de l'Etat de 120 K€...

- **Les produits d'exploitation et de gestion représentent 19,5 M€ contre 17,5 M€ en 2017.** Le nouveau forfait post-stationnement a été perçu à hauteur de 489 K€ tandis que les recettes de stationnement de surface, nouvellement imputées sur ce poste, ont représenté 1,9 M€. Ces produits intègrent également la reprise de la facturation mensuelle des cantines, suite au problème technique intervenu en 2017 et à l'extension des places en cantines.

Le choix d'une modération tarifaire s'est poursuivi en 2018.

- **Le produit des cessions d'immobilisations 2018 se monte à 1,3 M€, contre 2,5 M€ en 2017** (incluant les 1,8 M€ perçus pour la vente de l'ancien Conservatoire). Les principales ventes réalisées en 2018 ont concerné les locaux de la place Victor Hugo, de la rue Weiss et de la rue de Picardie. La gestion du patrimoine immobilier et son optimisation constituent des chantiers structurels lancés dès 2015, dans une logique de coût global.

- Les **autres recettes** représentent près de 8 M€, dont 6,2 M€ correspondent à la reprise de la provision constituée pour le contentieux cuisine centrale (affectée pour 0,5 M€ à la reconstruction de la maison de quartier de la Grette et pour 5,7 M€ en réduction de la prévision d'emprunt). 1 M€ ont été également perçus au titre de l'indemnité de sinistre de l'Hôtel de Ville.

- **Le résultat s'établit à 12,1 M€** : il inclut, pour 3,9 M€, la reprise au budget principal des résultats des budgets annexes Eau et Assainissement, reversés à la CAGB (et figurant également en dépenses) et pour 8,2 M€ le résultat reporté de 2017 sur 2018, en stabilité.

#### C - Les dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 137,1 M€ contre 133,8 M€ en 2017, soit + 3,3 M€. Elles sont réalisées à hauteur de 95,3 %. A périmètre constant (notamment du reversement des résultats Eau et Assainissement à la CAGB pour 3,9 M€), elles sont stables de CA à CA (- 0,3 %).**

Au titre des années précédentes, les dépenses de fonctionnement étaient déjà en diminution à périmètre constant, de - 0,5 % en 2017, - 1 % en 2016 et 2015.

**La maîtrise du fonctionnement, qui constitue un objectif de la stratégie financière de la Ville, est donc tenue, et maintenue dans la durée. La Ville entre par ailleurs dans le cadre fixé par l'Etat pour 2018 au titre de la contractualisation.**

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2017/2018
Personnel permanent	85,09	79,71	72,79	68,8	<b>68,54</b>	- 0,4 %
Personnel vacataire	3,43	4,09	4,59	4,91	<b>4,02</b>	- 18,1 %
Charges financières	3,49	3,54	3,06	2,67	<b>2,49</b>	- 6,7 %
Subventions de fonctionnement au CCAS	10,19	9,99	9,38	9,67	<b>9,48</b>	- 2,0 %
Autres subventions de fonctionnement	13,96	11,06	8,68	8,25	<b>8,04</b>	- 2,5 %
Dépenses à évolution contrainte	22,19	22,13	23,33	27,98	<b>28,44</b>	1,6 %
Crédits courants des services	14,41	13,3	11,4	11,38	<b>12,02</b>	5,6 %
Charges exceptionnelles	0,79	0,85	6,92	0,13	<b>4,03</b>	NS
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>153,55</b>	<b>144,66</b>	<b>140,15</b>	<b>133,79</b>	<b>137,06</b>	2,4 %

- Les dépenses de personnel, permanent et vacataire, s'établissent à 72,6 M€ ; elles sont réalisées à 96,3 %.

Le personnel permanent représente 68,5 M€ contre 68,8 M€ en 2017, soit - 0,4 % : il est impacté par les transferts et mutualisations à la CAGB en année pleine (Communication, PLUi), mais également par la pérennisation des 67 postes d'animateurs référents périscolaires (avec une baisse équivalente du poste des vacataires), en année complète également. L'année 2018 a été marquée également par la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, en novembre (14,5 postes).

Une fois ces éléments retraités, l'évolution du poste de personnel permanent est de - 0,8 %.

En 2018, sont à souligner des facteurs d'augmentation, principalement au titre du Glissement Vieillesse Technicité, pour 0,9 M€, mais aussi des facteurs limitants, par exemple le jour de carence, pour - 0,1 M€, ou l'effet noria pour - 0,3 M€, complétés par la poursuite de la maîtrise de la masse salariale et du recours aux moyens temporaires ou aux heures supplémentaires (- 0,2 M€).

Le personnel vacataire a quant à lui représenté, en 2018, 4 M€, contre 4,9 M€ en 2017. Cette évolution s'explique principalement, hors pérennisation des animateurs périscolaires (changement de poste budgétaire) par le retour de la semaine à 4 jours pour le périscolaire, mais aussi par la fermeture pour travaux de la piscine de Chalezeule (ponctuelle). Inversement, 44 K€ ont été prévus pour l'accroissement de l'accueil dans les cantines. Des efforts ont été parallèlement réalisés, dans le cadre d'un dialogue de gestion, avec l'ensemble des services, pour maîtriser le recours aux vacataires. A périmètre constant, il est dès lors en baisse de - 2,1%, soit - 100 K€.

- Les charges financières s'élèvent à 2,5 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2017, sous l'effet conjugué de taux finalement restés bas et d'un désendettement progressif depuis 2015, renforcé encore en 2018 (- 7,3 M€ d'encours de dette par rapport à 2017, soit -P10,7 M€ depuis 2015). Depuis 2014, ce ne sont pas moins de 2,2 M€ cumulés que la baisse des intérêts aura produit en allègement de la section de fonctionnement, par ailleurs fortement pénalisée par la baisse des dotations de l'Etat.

- Les subventions de fonctionnement versées se montent à 17,5 M€.

Entre 2017 et 2018, la subvention au CCAS est stable à périmètre constant (hors ajustement du loyer pour le siège au CCAS, en recettes et en dépenses, pour la Ville comme pour le CCAS).

Les subventions hors CCAS représentent 8 M€ et sont en baisse de 2,5 %. Dans un contexte où les dépenses de fonctionnement des collectivités restent contraintes (même si cette contrainte ne relève plus d'une baisse de recettes mais de la contractualisation avec l'Etat, avec un maximum de 1,35 % toutes dépenses confondues), le partage des efforts est en effet nécessaire. Pour rappel, la baisse sur les subventions aux partenaires a été fixée lors du Budget Primitif en-deçà de celle demandée auprès de nos services municipaux (près de - 5 % hors priorités et opérations nouvelles). Une priorisation a été faite en faveur des associations intervenant directement ou indirectement dans le cadre de nos priorités : à titre d'exemple, dans le domaine du social, du sport dans les quartiers, de la politique de la ville, de la culture pour tous, de la diffusion des valeurs républicaines...

- Les dépenses à évolution contrainte ont été réalisées à hauteur de 28,4 M€, soit 92,2 % des crédits ouverts.

Ces dépenses représentent plus de 20 % des dépenses de fonctionnement de la Ville, ce qui tend à rigidifier les évolutions de notre fonctionnement : la Ville n'a en effet que peu de prise sur leurs montants (évolution des tarifs, des contrats, des impositions, inflation...), même si des actions d'optimisation sont réalisées au quotidien par les services municipaux.

Le poste des dépenses à évolution contrainte est en hausse de 1,6 % : c'est donc inférieur à l'inflation 2018 (1,85 %).

L'Attribution de Compensation versée par la Ville à la CAGB représente 9,1 M€ en 2018 : ce montant est figé, la Ville ne portant plus le dynamisme de ces charges et ne bénéficiant plus parallèlement de celui des recettes.

Hors Attribution de Compensation, les postes les plus importants sont l'énergie, qui représente 5,4 M€ en 2018 (en légère hausse de 0,4 M€ compte tenu essentiellement du décalage de facturations de 2017), le poste des contingents et participations obligatoires, pour 4,6 M€, dont 3,5 M€ pour les contributions à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts et aux 2Scènes, mais aussi l'alimentation dans les cantines, pour 1,3 M€ (+ 0,6 %).

Les subventions d'équilibre aux budgets Forêts et Archéologie représentent 378 K€.

Ce poste des dépenses à évolution contrainte est l'objet d'un travail permanent et volontariste pour rechercher des économies : optimisation du patrimoine communal, politique des achats, multiplication des groupements de commande, sensibilisation au développement durable et à l'éco-conduite, réduction du fleurissement et développement des espaces naturels en ville, réduction du parc automobile, regroupement des fonctions de nettoyage et de magasins, dématérialisation de procédures, comptables notamment...

De nombreux postes sont ainsi en baisse entre 2017 et 2018 : par exemple les loyers et charges (- 117 K€), les frais d'affranchissement (- 15 K€) et de télécommunications (- 16 K€).

- Les crédits courants des services s'élèvent à 12 M€ et sont réalisés à hauteur de 94 % : ils sont stables à périmètre constant (0,01 %), ce qui reste une fois de plus extrêmement volontariste et maîtrisé.

## **2.2. La section d'investissement**

Les grandes réalisations et les projets d'investissement ont déjà été détaillés dans la partie précédente. Il s'agit donc là de présenter les grands équilibres et les principaux postes de la section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au Compte Administratif 2018 à 50,1 M€ contre 46,5 M€ en 2017, hors gestion active de la dette (7,2 M€) et autofinancement des investissements de n-1 (14 M€). Elles sont réalisées à hauteur de 65 %. 23,3 M€ (contre 19,9 M€ en 2017) ont fait également l'objet de restes à réaliser au titre d'engagements pris en 2018, non encore mandatés.

Hors dette et travaux en régie, les dépenses d'investissement représentent 37,5 M€, soit + 4,3 M€ de plus qu'en 2017 (33,2 M€).

Les seules dépenses d'équipement se montent à 36,8 M€, en hausse de plus de 4 M€ par rapport à 2017 (32,7 M€). Elles se décomposent en 34,4 M€ de dépenses directes (31 M€ en 2017) et 2,3 M€ de subventions d'équipement versées (1,6 M€ en 2017).

21,4 M€ (contre 20 M€ en 2017) concernent des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement tandis que les tranches annuelles (programme de petits travaux) et les dépenses spécifiquement liées à la proximité représentent 15,4 M€ (12,7 M€ en 2017).

L'engagement en faveur, tant du rayonnement que de la proximité est donc confirmé et tenu.

A ce montant, il convient d'ajouter les travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement en décision modificative) qui se montent à 1,6 M€, ainsi que les autres dépenses d'investissement (0,7 M€) qui correspondent principalement à l'augmentation de capital pour la SPL Territoire 25 (85 K€), l'avance à la Caisse des Ecoles (150 K€), mais également la reprise du déficit d'investissement du budget Eau (381 K€, en recettes également car transféré à la CAGB).

**La Ville a donc en 2018 un niveau d'investissement supérieur aux années précédentes, grâce à une épargne brute préservée et des recettes d'investissement dynamiques (dans le cadre d'une mobilisation constante pour la recherche de financements extérieurs) et tout en réduisant son endettement.**

**Le remboursement de dette en capital représente 12,6 M€ (contre 13,3 M€ en 2017), tandis que la mobilisation d'emprunts nouveaux s'élève à 5,3 M€ (contre 11,5 M€ en 2017), la prévision ayant été réduite en décision modificative 2018 compte tenu de la reprise de la provision de la cuisine centrale, ce qui induit ainsi une baisse de l'encours de la dette de 7,4 M€.**

Le financement de l'investissement 2018 est le suivant :

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	Evol 2017/2018
Dépenses d'investissement hors dette hors travaux en régie	46,6	34,9	33,3	33,2	37,5	12,9 %

FCTVA	6,1	3,8	3,3	3,5	4,2	20,0 %
Subventions reçues	7,0	6,9	3,8	3,8	6,9	81,1 %
Autres	2,6	4,4	8,4	9,3	15,3	65,2 %
<b>Recettes hors emprunt</b>	<b>15,7</b>	<b>15,0</b>	<b>15,5</b>	<b>16,6</b>	<b>26,4</b>	<b>59,3 %</b>

<b>Besoin de financement</b>	<b>30,9</b>	<b>19,9</b>	<b>17,8</b>	<b>16,6</b>	<b>11,1</b>	<b>- 33,4 %</b>
------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-----------------

<b>Epargne brute (avec excédent n-1)</b>	<b>34,8</b>	<b>34,9</b>	<b>33,7</b>	<b>38,0</b>	<b>44,6</b>	<b>17,4 %</b>
Remboursement dette en capital	12,8	13,4	12,6	13,3	12,6	- 5,2 %
Emprunt	18,0	11,2	11,1	11,5	5,3	- 54,7 %
<b>Endettement</b>	<b>5,2</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-7,3</b>	
<i>Fonds de roulement avant reports</i>	9,1	12,8	14,3	19,6	26,2	
<b><i>Fonds de roulement après report</i></b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>8,3</b>	

En 2018, l'investissement est financé par la hausse de l'épargne brute, du fait de la recette exceptionnelle «cuisine centrale», de la hausse des dotations de l'Etat et du maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aussi par une accentuation de la perception des recettes propres.

**Les recettes d'investissement représentent 31,6 M€ au total (contre 28 M€ en 2017) : elles sont réalisées à hauteur de 73,3 % (hors gestion active de la dette et reprise des résultats).**

Concernant les autres recettes d'investissement perçues en 2018, le FCTVA se monte à 4,2 M€, en hausse de 0,7 M€, en lien avec la hausse de 5,8 M€ des dépenses d'équipement directes en 2017 (décalage d'un an de la perception du FCTVA par rapport aux dépenses), tandis que **les subventions reçues pour les projets de la Ville représentent 6,9 M€, soit + 3,1 M€** : cela tient tant à l'achèvement de nombreuses opérations structurantes en 2018, qui ont permis de toucher les soldes de subventions, qu'à la solidité de nos partenariats. Le produit des amendes de police se monte à 1,9 M€, tandis que la taxe d'aménagement représente 1,3 M€. Une recette de remboursement d'avance de la Caisse des Ecoles est également constatée (150 K€).

### **3. Les résultats des budgets annexes**

Avec le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le budget général ne compte plus que six budgets annexes, dont deux liés à des zones d'activités (Edison et Brès) et un dédié à un lotissement (Montarmots).

Quatre budgets (Forêts, Edison, Brès et Montarmots) sont totalement assujettis à la TVA et deux (Chauffage Urbain et Archéologie Préventive) le sont partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées hors taxes, à défaut TTC.

A noter que le budget Chauffage Urbain figure au budget général de la Ville pour la dernière année étant donné que cette activité a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée en déduisant le montant des travaux en régie des dépenses de fonctionnement et en les additionnant aux dépenses d'investissement.

#### **3.1. Budget Chauffage Urbain**

Ce budget annexe prend en charge la gestion du réseau de chaleur de l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Minjot et la ZAC des Hauts du Chazal. Cette gestion est confiée à un délégataire de service, ce qui explique que l'essentiel des dépenses d'exploitation figure dans les comptes de ce dernier.

La grande majorité des réalisations est dédiée à la **section d'investissement qui s'élève à 1 660 K€**. Elle comprend 815 K€ de remboursement de capital d'emprunt et 845 K€ de dépenses d'équipement, dont notamment 480 K€ dédiés à la mise en conformité et à la modernisation des installations de la chaufferie urbaine de Planoise et 231 K€ consacrés à la sécurisation du réseau de chaleur.

**Les recettes réelles d'investissement** se sont élevées à 2 628 K€ dont 2 123 K€ de subventions (1 986 K€ versés par l'ADEME pour la construction de la nouvelle chaufferie bois et 137 K€ de participations apportées par les propriétaires des nouveaux bâtiments raccordés), 141 K€ de TVA immobilière récupérée auprès du fermier et 364 K€ de reprise de l'excédent 2017.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** représentent 393 K€ dont 244 K€ de remboursement d'intérêts d'emprunts et 61 K€ de contribution aux charges du budget principal. Elles sont largement couvertes par les recettes réelles d'un montant 2 491 K€ composées notamment de la redevance versée par le fermier (1 338 K€) et du solde de la reprise des excédents 2017 (985 K€). Le surplus de recette permet de financer l'intégralité de la dotation aux amortissements des immobilisations (1 136 K€).

**Les résultats de clôture 2018 font apparaître un excédent d'investissement de 163 K€, et la section de fonctionnement dégage un excédent de clôture 2018 de 1 270 K€.**

**Comme la réglementation en vigueur en prévoit la possibilité, ces résultats feront l'objet d'une proposition, lors du présent Conseil Municipal, de transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon suite à sa prise de compétence le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **3.2. Budget Forêts**

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville.

Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglands, ont mobilisé 140 K€ (y compris travaux en régie pour 80 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) représentent 248 K€ avec pour principal poste de dépenses les charges de personnel qui s'élèvent à 224 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) s'élèvent à 212 K€ avec notamment les ventes de bois, principales recettes de ce budget, qui ont généré un encaissement de 204 K€.

En fonction de ces éléments et pour couvrir l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement (y compris dépenses d'ordre), la subvention versée par le budget principal pour équilibrer ce budget s'élève en 2018 à 212 K€ (326 K€ en 2017).

**Les résultats de clôture 2018 font apparaître un excédent d'investissement de 262 K€, composé d'un solde des réalisations 2017 positif de 286 K€ et d'un solde déficitaire des restes à réaliser en fin d'année 2018 de 24 K€. La section de fonctionnement dégage un solde nul du fait de l'encaissement de la participation à l'équilibre.**

**L'excédent d'investissement pourra être affecté en tout ou partie à la couverture de nouvelles dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2019.**

### **3.3. Budget Zone d'Activités Thomas Edison**

Cette zone d'activités gérée en régie municipale, a été créée par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

**Ce budget a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2017.** Ce budget annexe est conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

**En 2018, aucune vente n'est intervenue. Par conséquent, les résultats de clôture 2018 font apparaître un déficit d'investissement de 101 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2017. La section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).**

### **3.4. Budget Zone d'Activités Madeleine Brès**

Cette autre zone d'activités, gérée également en régie municipale, a été créée par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

**Ce budget a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2017.** Tout comme le budget annexe ZA Thomas Edison, ce budget annexe est conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

**En 2018, aucune vente n'est intervenue, par conséquent, les résultats de clôture 2018 font apparaître un déficit d'investissement de 210 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2017. La section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).**

### **3.5. Budget Lotissement Montarmots**

Ce lotissement à vocation d'habitat, géré lui aussi en régie municipale, a été créé par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

En 2018, au niveau des dépenses, 439 K€ ont été mobilisés (viabilisation du lotissement). Parallèlement, aucune vente de terrain (commercialisation des parcelles en cours) n'a été encaissée.

**De ce fait, les résultats de clôture 2018 font apparaître un besoin d'autofinancement de la section d'investissement de 487 K€ qui sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2019, alors que la section de fonctionnement dégage un résultat nul.**

### 3.6. Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de mieux respecter et maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses, parfois sources de blocage des projets d'aménagement urbains. Il a notamment pour mission de :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon,
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

L'activité opérationnelle du service en 2018 a été marquée par la réalisation d'un diagnostic archéologique rue des Carriers, d'une fouille rue Luc Breton (installation d'un point d'apport volontaire), de deux études du bâti (pavillon Bersot de l'ancien Hôpital Saint-Jacques et charpentes de l'hôtel de ville) et d'une étude de mobilier (verre médiéval pour Archéologie Alsace).

Entre autres travaux, le service a notamment poursuivi son implication dans le Projet Collectif de Recherche Vesontio Christiana en partenariat avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté par la réalisation d'une synthèse globale.

En parallèle, le service continue de participer à différentes actions de sensibilisation au patrimoine archéologique de la Ville auprès du public. 2018 a été la seconde année de travail pour la réalisation d'un Atlas Historique de Besançon. La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne financièrement ce projet sur quatre ans.

Hors reprise des excédents, les recettes réelles s'élèvent 259 K€ et concernent quasi-exclusivement la section de fonctionnement (hors 1 K€ de FCTVA). Elles proviennent de subventions versées par la DRAC (91 K€), dont 66 K€ liés aux travaux engagés par le service pour les opérations de diagnostic d'archéologie préventive et d'une participation à l'équilibre versée par le budget principal (167 K€).

Les dépenses réelles s'élèvent à 333 K€ et sont très majoritairement dédiées à la section de fonctionnement (305 K€). Cette dernière se compose pour l'essentiel de frais de personnel (241 K€), de contrats de prestations de services avec des entreprises pour les réalisations des diagnostics archéologiques (25 K€).

**Les résultats de clôture 2018 font apparaître un excédent d'investissement de 10 K€. La section de fonctionnement dégage un solde nul du fait de l'encaissement de la participation à l'équilibre du budget principal. L'excédent d'investissement a fait l'objet d'une reprise au moment du vote du Budget Primitif 2019.**

## LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- les prévisions
- les réalisations
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

### RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Investissement</b>				
Dépenses	108 678 680.10	78 904 643.36	0.00	23 340 435.51
Recettes	108 678 680.10	64 776 355.93	0.00	5 452 549.33
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	184 765 824.55	148 850 583.90	2 728 230.91	0.00
Recettes	184 765 824.55	189 175 983.11	226 404.55	0.00
<b>BUDGETS ANNEXES</b>				
<b>Investissement</b>				
Dépenses	5 858 385.63	4 711 792.43	0.00	24 057.16
Recettes	5 911 109.44	4 371 730.96	0.00	0.00
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	4 185 565.34	2 789 308.51	13 230.47	212 717.63
Recettes	5 186 710.26	4 058 844.74	0.00	1 011 690.93

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires
- les mouvements réels
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

**RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	-14 128 287.43	40 325 399.21	26 197 111.78
FORETS	285 711.91	0.00	285 711.91
ZA THOMAS EDISON	-101 213.18	0.00	-101 213.18
CHAUFFAGE URBAIN	163 489.87	1 269 536.23	1 433 026.10
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	9 710.05	0.00	9 710.05
ZA MADELEINE BRES	-210 477.75	0.00	-210 477.75
LOTISSEMENT MONTARMOTS	-487 282.37	0.00	-487 282.37
<b>TOTAUX</b>	<b>-14 468 348.90</b>	<b>41 594 935.44</b>	<b>27 126 586.54</b>

Dans un dernier tableau, sont récapitulés les résultats tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions, hors gestion active de la dette (7 224 336 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (21 685 813,26 €).

	2017	2018	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	74 263 874.06	67 821 171.93	-6 442 702.13	-8.7
Dépenses de fonctionnement	148 005 019.51	138 525 007.01	-9 480 012.50	-6.4
<b>Dépenses totales</b>	<b>222 268 893.57</b>	<b>206 346 178.94</b>	<b>-15 922 714.63</b>	<b>-7.2</b>
Recettes d'investissement	49 236 729.41	48 558 779.66	-677 949.75	-1.4
Recettes de fonctionnement	197 513 320.50	184 913 985.82	-12 599 334.68	-6.4
<b>Recettes totales</b>	<b>246 750 049.91</b>	<b>233 472 765.48</b>	<b>-13 277 284.43</b>	<b>-5.4</b>

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. LOYAT comme Président de séance.

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 abstentions), le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon et dans le document comptable joint en annexe, et à prendre acte de la reprise au budget 2019 des reports de crédits détaillés dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

**M. FOUSSERET, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.**

**Résultats du vote :**

**Nombre de membres en exercice : 55**

**Nombre de membres présents : 47**

**Nombre de procurations de vote : 5**

**Nombre de suffrages exprimés : 39**

**Votes :**

**Pour : 39**

**Contre : 0**

**Abstentions : 13**

**Ne prennent pas part au vote : 1**

**Date de la convocation : 13 juin 2019.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe



Danielle DARD.

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon**

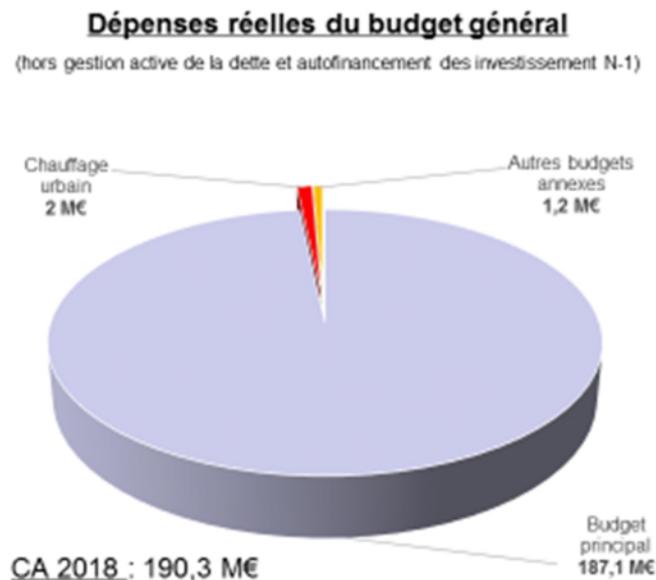
*Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif de la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.*

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA VILLE DE BESANÇON**

Après le transfert des activités et des budgets Eau/Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le budget général de la Ville compte 7 budgets en 2018 : un budget principal et 6 budgets annexes (Chauffage Urbain, Forêts, Archéologie Préventive, 3 zones d'activités/lotissement). A noter que le budget chauffage urbain fait l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

**Hors gestion active de la dette (équilibrée en recettes et en dépenses) et reprises de résultats**, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 190,3 M€, en augmentation de 4,1 M€ par rapport au compte administratif 2017. Cette augmentation s'explique notamment par une hausse des dépenses d'équipement sur le budget principal et du fait d'opérations ponctuelles de fonctionnement décidées en 2018.

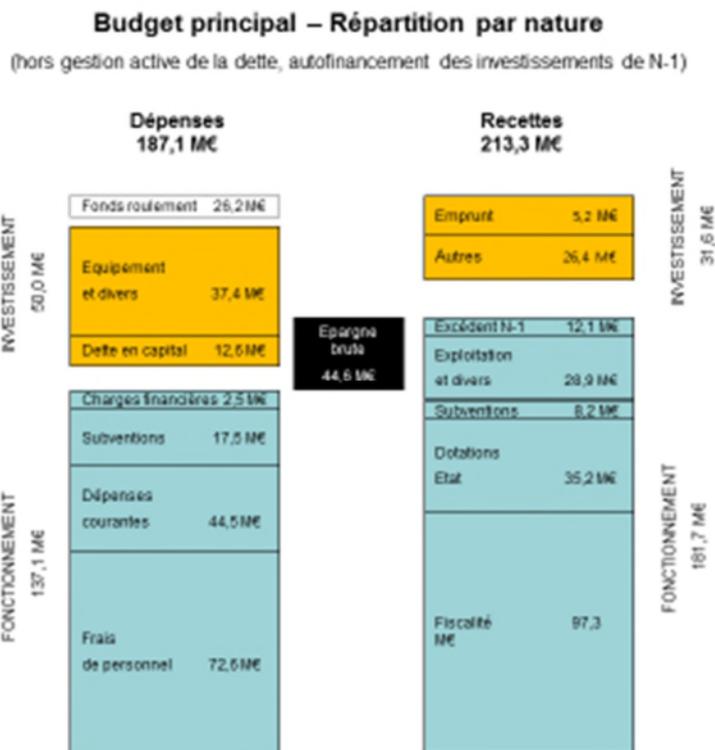
La part du budget principal s'élève à 187,1 M€ (soit 98,3 % du budget général), les budgets annexes représentant quant à eux 3,2 M€.



**Les dépenses réelles du budget principal s'établissent à 50,0 M€ en investissement et à 137,1 M€ en fonctionnement.**

En 2018, le Conseil Municipal a décidé pour la septième année consécutive (et la neuvième s'agissant de la taxe d'habitation) de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe. L'année 2018 est marquée également par la mise en place d'un dispositif visant un objectif national d'économie pour les collectivités territoriales de 13 Md€ sur 5 ans, à l'horizon 2022 par rapport à l'évolution tendancielle des dépenses de fonctionnement avec un plafonnement du taux d'évolution de ces dernières à 1,2 % par an globalement. La Ville de Besançon est éligible à un critère d'assouplissement, portant son évolution possible à 1,35 %. Un contrat a été signé en ce sens le 22 juin 2018 avec le représentant de l'Etat pour la période 2018-2020. **Au vu des réalisations effectives de l'exercice 2018, l'objectif de plafonnement des dépenses de fonctionnement est tenu pour la Ville, ce qui a conduit à ne pas prévoir de pénalité financière au Budget Primitif 2019.**

Les dépenses d'investissement hors dette (y compris travaux en régie) s'établissent à 39,1 M€, dont **36,8 M€ pour les dépenses réelles d'équipement, en hausse de 4 M€ par rapport à 2017**. Le remboursement de la dette en capital (12,6 M€) supérieur au recours à l'emprunt (5,3 M€) permet de diminuer l'encours de dette de 2017 à 2018 de 120,3 M€ à 112,9 M€. Ce désendettement exceptionnel est dû aux efforts réalisés sur le fonctionnement, à la hausse des dotations de l'Etat de 0,9 M€ et à l'encaissement d'une majeure partie de la recette exceptionnelle liée à l'indemnité de la cuisine centrale.



L'épargne nette hors excédent reporté est en augmentation de 7,3 M€ par rapport à 2017 et de plus de 1 M€ hors recette provision, pour s'établir à 23,8 M€.

## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

### ***Les données synthétiques sur la situation financière de la commune***

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits réalisés en 2018 et par rapport à la population totale 2015 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source FSL : compte administratif 2017). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

### ***Les différents états de la dette***

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler).

Les encours de dette au 31 décembre 2018 s'établissent comme suit :

- . Budget principal : 112 932 136,29 €
- . Budget Forêts : 8 246,74 €
- . Budget Chauffage Urbain : 15 425 716,30 €.

### ***Les méthodes utilisées pour les amortissements***

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur. A partir de 2016, la Ville a fait le choix d'une neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

### ***L'état des provisions***

Cet état permet le suivi de toutes les provisions constituées et reprises avec indication que la Ville a opté pour les provisions semi-budgétaires.

### ***L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes***

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

### ***Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)***

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité stationnement ou locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

### ***Les états de variation du patrimoine propre à la Ville et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)***

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens de la commune.

***Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)***

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état, quant à lui, retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

***L'état des emprunts garantis par la collectivité***

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2018 s'élève à 79 638 526,16 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 10,39 %, bien en-deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

***Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus***

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

***La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions***

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

***L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale***

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment au titre de l'urbanisme, produit des amendes de police, taxe de séjour ...). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

***L'état du personnel***

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

***L'action de formation des élus (1)***

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

***Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.***

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital,
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme,
- a garanti en emprunt.

*Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.*

***La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)***

*La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.*

***Décisions en matière de taux et de contributions***

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). **En 2018, la Ville a maintenu une nouvelle fois les taux communaux de fiscalité directe pour la septième année consécutive (et la neuvième année s'agissant de la taxe d'habitation).**

*Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.*

**(1)** = Etats propres au Compte Administratif

**Ville de Besançon**

**Etat des dépenses engagées non mandatées et des  
recettes restant à réaliser au 31 décembre 2018**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018**

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13	824	1327	32614	0099007 - ZAC ILOT PASTEUR	30100	30100	0099007	200 580,00 €
		1327		1327 SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFERABLES - BUDGET COMMUNAUTAIRE FONDS STRUCTURELS : 200 580,00 €				
13					Sous-total du chapitre 13 : 200 580,00 €			

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16	01	165	32670	00506 - DOMAINE DES SPORTS	20200	20200	00506	5 000,00 €
		165		Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 5 000,00 €				
16					Sous-total du chapitre 16 : 5 000,00 €			

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20	321	2031	26455	006028 - BU / BM CENTRE-VILLE	33000	33000	006028	25 393,88 €
20	824	2031	16722	004805-SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	260 825,20 €
20	824	2031	16723	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	102 000,00 €
20	824	2031	16726	005011-SECTEUR DES PLANCHES	30100	30100	005011	20 332,96 €
20	824	2031	16728	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	79 382,40 €
20	824	2031	16729	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	14 611,20 €
20	824	2031	25119	0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL	30100	30100	0012007	29 730,00 €
20	824	2031	28995	0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30100	30100	0015001	207 215,07 €
20	824	2031	31440	0017012 - ETUDES PREALABLES AUX OP. D'URBA.	30100	30100	0017012	116 656,00 €
20	93	2031	28812	00540-DOMAINE ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	19 324,40 €
		2031		Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 875 471,11 €				
20	020	2051	24840	00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	225 809,60 €
20	020	2051	24843	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	14 761,88 €
20	110	2051	31425	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	7 400,00 €
20	823	2051	31328	0096013 - REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	20 000,00 €
		2051		Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 267 971,48 €				
20					Sous-total du chapitre 20 : 1 143 442,59 €			

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
204	314	2041641	24960	0010012-RAP "LA RODIA"	10031	10031	0010012	120 000,00 €
		2041641		Sous-total de la nature 2041641 EPIC BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 120 000,00 €				
204	824	204172	31430	00501 - DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	15 772,00 €
		204172		Sous-total de la nature 204172 AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 15 772,00 €				
204	23	204181	25195	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	10031	10031	00509	15 600,00 €
		204181		Sous-total de la nature 204181 AUTRES ORG PUBLICS BIENS MOB, MAT ET ETUDES : 15 600,00 €				
204	824	204182	30206	004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	31 292,40 €
		204182		Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 31 292,40 €				
204	72	20422	25193	005030 - AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS	30100	30100	005030	1 000,00 €
		20422		Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 1 000,00 €				
204					Sous-total du chapitre 204 : 183 664,40 €			

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21	824	2111	16756	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	3 800,00 €
21	824	2111	16757	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	155 332,32 €
21	824	2111	24932	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	6 100,00 €
		2111		Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 165 232,32 €				
21	824	2112	16764	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	34 475,00 €
		2112		Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 34 475,00 €				
21	824	2115	16766	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	81 500,00 €
21	824	2115	16767	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	343 495,26 €
21	824	2115	16769	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	19 300,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Imputation			Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	Gest.	Util.	Opération	
21	824	2115	19180	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806				91 160,00 €
21	824	2115	23519	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010				71 000,00 €
21	824	2115	27563	003603B - -GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS NORD ET SUD	30100	30100	003603B				30 000,00 €
<b>2115</b>					<b>Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 636 455,26 €</b>						
21	026	2121	17235	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507				400,00 €
21	412	2121	17238	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506				1 830,00 €
21	823	2121	17242	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507				3 964,99 €
<b>2121</b>					<b>Sous-total de la nature 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES : 6 194,99 €</b>						
21	023	2128	32592	009025 - CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025				587,40 €
21	026	2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507				7 786,20 €
21	211	2128	20782	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502				4 588,80 €
21	211	2128	20783	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013				18 554,59 €
21	212	2128	20784	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502				2 260,88 €
21	412	2128	20785	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506				156 941,12 €
21	63	2128	20786	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504				1 232,00 €
21	64	2128	20787	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504				6 319,80 €
21	64	2128	20788	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013				9 235,51 €
21	823	2128	20789	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507				166 943,31 €
21	823	2128	20790	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013				69 102,16 €
21	823	2128	28813	00550-DOMAINE DE LA BIODIVERSITE	34000	34000	00550				7 400,00 €
21	824	2128	23520	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814				2 500,80 €
<b>2128</b>					<b>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 453 452,57 €</b>						
21	026	21316	28931	0096040 - CIMETIERE DE SAINT-CLAUDE - EXTENSION	30300	30300	0096040				580 367,27 €
<b>21316</b>					<b>Sous-total de la nature 21316 CONSTRUCTIONS - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE : 580 367,27 €</b>						
21	020	2135	20685	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612				219 438,50 €
21	020	2135	20688	009026-FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026				2 867,40 €
21	020	2135	20733	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	33000	33000	00501				58 362,71 €
21	020	2135	20735	0076128-ATELIERS MUNICIPAUX	33000	33000	0076128				55 462,50 €
21	020	2135	20737	0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE	33000	33000	0089134				176 360,73 €
21	020	2135	22251	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	33000	33000	009018				15 082,78 €
21	020	2135	28959	0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	32000	32000	0076128				24 610,00 €
21	020	2135	28968	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F				995 202,42 €
21	110	2135	25097	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018				53 965,38 €
21	211	2135	20739	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502				276 140,24 €
21	212	2135	20740	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502				226 130,17 €
21	213	2135	20691	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612				34 746,38 €
21	213	2135	20741	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502				269 913,04 €
21	213	2135	30150	00502A - DP - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502A				40 910,40 €
21	23	2135	20742	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509				14 409,86 €
21	313	2135	20745	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509				49 639,23 €
21	313	2135	25167	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612				13 323,84 €
21	321	2135	20746	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509				5 213,50 €
21	322	2135	20693	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612				21 066,44 €
21	322	2135	20747	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509				198 740,88 €
21	324	2135	20748	0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0089133				24 675,59 €
21	324	2135	20749	0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025				154 576,43 €
21	324	2135	23556	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612				4 144,88 €
21	411	2135	20750	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506				99 797,07 €
21	411	2135	27675	002612 - -MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612				20 654,92 €
21	411	2135	31416	00506 - DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506				5 000,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Operation	
21	411	2135	32527	00506A - DP-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506A	10 615,87 €
21	413	2135	20696	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	35 069,47 €
21	413	2135	20752	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	48 000,72 €
21	413	2135	30262	005034 - SNB MISE AUX NORMES PISCINE PORT JOINT	20300	20300	005034	11 000,00 €
21	422	2135	20754	0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	33000	33000	0090006	147 356,54 €
21	422	2135	20755	0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	33000	33000	0090007	121 432,29 €
21	521	2135	28960	00520 - -MISE EN ACCESSIBILITE	33000	33000	00520	529 235,02 €
21	64	2135	20759	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	14 131,68 €
21	64	2135	31351	00504A - DP DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504A	12 527,90 €
21	824	2135	32607	004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30100	30100	004813	47 129,05 €
21	93	2135	28811	00540-DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	252 158,97 €
		<b>2135</b>	<b>Sous-total de la nature 2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS : 4 289 092,80 €</b>					
21	824	21534	22180	0010019-FRAIS DE RACCORDEMENT EXTENSION RESEAU ELECT	30100	30100	0010019	36 101,78 €
		<b>21534</b>	<b>Sous-total de la nature 21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION : 36 101,78 €</b>					
21	020	21538	15567	0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE BESANCON LUMIERE (L.U.M.I.	10100	10100	0095069	42 659,60 €
21	020	21538	32671	0018016 - DSP NUMERICABLE	10100	10100	0018016	586 674,00 €
		<b>21538</b>	<b>Sous-total de la nature 21538 AUTRES RESEAUX : 629 333,60 €</b>					
21	020	2158	17037	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	3 398,28 €
21	020	2158	28837	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	33000	33000	00510	1 074,00 €
21	020	2158	30255	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	970,88 €
21	020	2158	30267	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	30500	30500	00510	2 149,99 €
21	213	2158	28840	00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	9 795,73 €
21	313	2158	28839	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	37 351,06 €
21	411	2158	28841	00506 - DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	3 046,08 €
21	413	2158	31294	00506 - DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	1 129,93 €
21	422	2158	28838	00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	1 752,98 €
21	521	2158	28987	00520 - MISE EN ACCESSIBILITE	33000	33000	00520	2 826,24 €
21	64	2158	28920	00504 - DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	3 531,60 €
21	823	2158	17244	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	8 799,40 €
		<b>2158</b>	<b>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 75 826,17 €</b>					
21	324	2161	19030	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	10031	10031	00509	4 127,16 €
		<b>2161</b>	<b>Sous-total de la nature 2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART : 4 127,16 €</b>					
21	321	2162	17587	0089032-OUVRAGES	45000	45000	0089032	4 363,60 €
21	322	2162	23694	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	136 072,26 €
21	322	2162	23734	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52300	52300	00509	10 080,96 €
		<b>2162</b>	<b>Sous-total de la nature 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES : 150 516,82 €</b>					
21	020	2182	17038	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	616 896,11 €
		<b>2182</b>	<b>Sous-total de la nature 2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT : 616 896,11 €</b>					
21	020	2183	15576	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	140 658,14 €
21	020	2183	15577	0096001-RESEAUX INFORMATIQUES	10100	10100	0096001	6 373,92 €
21	020	2183	23403	0097025-INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10100	10100	0097025	4 788,00 €
21	020	2183	28815	00581--SECURITE ACCES BAT. ADMINISTRATIFS	10100	10100	00581	20 372,40 €
21	020	2183	28989	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	10100	10100	006032F	96 885,94 €
21	110	2183	26378	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	127 274,80 €
21	212	2183	28814	00580-ECOLE NUMERIQUE	10100	10100	00580	6 521,46 €
21	322	2183	31352	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	9 086,40 €
21	322	2183	32565	004835 - REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	10100	10100	004835	41 474,11 €
21	413	2183	29025	00506 - DOMAINE DES SPORTS	10100	10100	00506	44 494,00 €
21	422	2183	29060	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	8 230,75 €
		<b>2183</b>	<b>Sous-total de la nature 2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO. : 506 159,92 €</b>					

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libelle	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	020	2184	30258	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	32000	32000	00510	68 848,42 €
21	023	2184	20895	009025-CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025	2 016,00 €
21	025	2184	25109	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	47053	47053	00509	343,19 €
21	213	2184	23510	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	15 413,46 €
21	251	2184	9630	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	2 858,85 €
21	321	2184	17589	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509	140,08 €
21	322	2184	23695	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	57 455,87 €
21	422	2184	24970	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	22 490,39 €
21	64	2184	10500	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	3 328,73 €
<b>2184</b>				<b>Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER : 172 894,99 €</b>				
21	020	2188	15579	0090004-IMPRIMERIE	10100	10100	0090004	13 524,00 €
21	020	2188	17040	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	143 014,83 €
21	110	2188	26377	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	13 146,68 €
21	112	2188	15609	00517-DOMAINE DE LA SECURITE	10500	10500	00517	48 933,56 €
21	211	2188	9627	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	705,22 €
21	212	2188	9628	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	324,24 €
21	213	2188	9629	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	7 902,69 €
21	251	2188	9631	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	8 326,63 €
21	251	2188	26437	0013012 - FONCTIONNEMENT NOUVELLE CUISINE CENTRALE	21100	21100	0013012	8 487,80 €
21	314	2188	17759	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47048	47048	00509	44 184,60 €
21	321	2188	32442	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	45000	45000	00509	1 482,20 €
21	322	2188	28926	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	54000	54000	00509	75 872,72 €
21	322	2188	31387	0017009 - CITADELLE - AQUARIUM	54000	54000	0017009	235 732,40 €
21	40	2188	15997	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	5 692,07 €
21	411	2188	15999	00506-DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	27 742,59 €
21	412	2188	17240	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	693,60 €
21	422	2188	17618	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47030	47030	00509	31 078,65 €
21	510	2188	20954	00518-DOMAINE DE LA SANTE	50000	50000	00518	30 732,38 €
21	64	2188	10501	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	2 860,56 €
21	824	2188	24920	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	30000	30000	00510	15 101,49 €
21	830	2188	28816	00560--AGENDA 21	10003	10003	00560	4 715,98 €
<b>2188</b>				<b>Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 720 254,89 €</b>				
<b>21</b>				<b>Sous-total du chapitre 21 : 9 077 381,65 €</b>				

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
23	020	2313	17112	005040-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX	33000	33000	005040	6 500,00 €
23	020	2313	20711	007016A - RESTRUCTURATION ATELIER AUTO	32000	32000	007016A	232 767,42 €
23	020	2313	26332	007016A - RESTRUCTURATION ATELIER AUTO	33000	33000	007016A	1 229 503,88 €
23	020	2313	27580	0014003 - PC SECURITE BATIMENTS MUNICIPAUX	33000	33000	0014003	73 816,03 €
23	020	2313	28844	0015001A - NPRU PLANOISE-MAISON DES SERVICES	33000	33000	0015001A	161 319,20 €
23	020	2313	31453	0015001A - NPRU PLANOISE - MAISON DES SERVICES	10100	10100	0015001A	1 031,72 €
23	020	2313	32657	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F	311 627,74 €
23	025	2313	17121	006045-MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	48 604,65 €
23	212	2313	27738	00612B - VAITES - EQUIPEMENT SCOLAIRE	33000	33000	00612B	20 955,00 €
23	213	2313	24948	0012003-RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DURER	33000	33000	0012003	1 089 276,08 €
23	23	2313	27564	006008 - -JARDIN BOTANIQUE	34000	34000	006008	473 558,15 €
23	23	2313	27739	0014012 - SIEGE UBFC - MAISON DIRECTEUR	33000	33000	0014012	28 037,47 €
23	23	2313	30161	0014012A - SIEGE UBFC - BATIMENT EX-CNRS	33000	33000	0014012A	25 083,30 €
23	23	2313	31390	0017010 - CROUS BFC	33000	33000	0017010	462 215,22 €
23	251	2313	23596	005046A-CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FABRI	33000	33000	005046A	6 307,19 €
23	311	2313	30293	002806 - BASTION GAULARD	33000	33000	002806	102 279,22 €
23	311	2313	32528	002806A BASTION GAULARD REGIE	33000	33000	002806A	5 002,80 €
23	314	2313	32616	0016015 - RODIA-EXTENSION	33000	33000	0016015	434 138,50 €
23	322	2313	17135	004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	293 091,90 €
23	324	2313	20764	006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	3 317,21 €
23	324	2313	26446	006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB	33000	33000	006044	670,00 €
23	324	2313	26448	0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : A	33000	33000	0013014	12 639,68 €
23	324	2313	31451	0018003D - VAUBAN-ARENES/BATTANT	33000	33000	0018003D	54 083,80 €
23	324	2313	32448	0018003A - VAUBAN - CITADELLE MAGASIN A POWDRE FRONT SA	33000	33000	0018003A	771 489,00 €
23	324	2313	32449	0018003B - VAUBAN - REMPARTS DES GLACIS	33000	33000	0018003B	1 451,00 €
23	324	2313	32450	0018003C - VAUBAN - RIVE GAUCHE COURTINE SAINT PAUL	33000	33000	0018003C	176 162,10 €
23	411	2313	31291	0011004A - SALLE D'ESCALADE	33000	33000	0011004A	1 352,59 €
23	411	2313	31470	0017017 - CREATION D'UN SKATE PARK INDOOR	33000	33000	0017017	83 712,56 €
23	413	2313	24949	0012006-RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	33000	33000	0012006	1 216 078,30 €
23	414	2313	19266	007713-REFECTION COMPLEXE SPORTIF ROSEMONT	33000	33000	007713	438 717,22 €
23	422	2313	22278	007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	535 543,38 €
23	422	2313	32441	0018002 - POLE DES TILLEULS - BATIMENT SUD	33000	33000	0018002	298 811,76 €
23	422	2313	32524	0018007 - MQ GRETTTE-BUTTE - SINISTRE	33000	33000	0018007	177 613,82 €
23	824	2313	20639	006015-PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	11 029,00 €
23	824	2313	20772	008018-RESTAURATION QUAI STRASBOURG	33000	33000	008018	7 080,66 €
23	824	2313	26430	-0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	33000	33000	0012005	1 874,85 €
23	824	2313	26439	0095010A - PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA	30300	30300	0095010A	647 439,21 €
23	824	2313	31378	0013015 - SECTEUR SAINT FERJEUX / PELOUSE : AMENAGEMENT	33000	33000	0013015	93 031,20 €
<b>2313</b>								
<b>Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 9 537 212,81 €</b>								
23	824	2315	16875	004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	11 490,00 €
23	824	2315	29037	0015002 - -FONTAINE ECU - RENOVATION QUARTIER	30300	30300	0015002	676 879,97 €
23	824	2315	29048	0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30300	30300	0015001	97 244,00 €
23	824	2315	30277	00612A - VAITES - AMGT - NOUE	30300	30300	00612A	571 540,09 €
<b>2315</b>								
<b>Il de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 1 357 154,06 €</b>								
<b>23</b>								
<b>Sous-total du chapitre 23 : 10 894 366,87 €</b>								
Imputation								
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
26	01	261	15895	007012-OPERATIONS SAIEMB	20200	20200	007012	1 086 000,00 €
<b>261</b>								
<b>Sous-total de la nature 261 TITRES DE PARTICIPATION : 1 086 000,00 €</b>								
<b>Sous-total du chapitre 26 : 1 086 000,00 €</b>								

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
27	01	27636	31477	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
		27636		<i>Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES :</i>				150 000,00 €
27	01	2764	32673	00505 - DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	600 000,00 €
		2764		<i>Sous-total de la nature 2764 CREANCES SUR DES PARTICULIERS :</i>				600 000,00 €
27								<i>Sous-total du chapitre 27 :</i> 750 000,00 €
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>23 340 435,51 €</b>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
024	01	024	32672 00505	DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	1 624 826,00 €
		024	<i>Sous-total de la nature 024 PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES) : 1 624 826,00 €</i>					
024	<i>Sous-total du chapitre 024 : 1 624 826,00 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13	322	1318	31388 0017009	CITADELLE - AQUARIUM	54000	54000	0017009	172 000,00 €
		1318	<i>Sous-total de la nature 1318 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - AUTRES : 172 000,00 €</i>					
13	23	1321	32535 0017010	CROUS BFC	33000	33000	0017010	200 000,00 €
13	322	1321	25023 00509	DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	138 000,00 €
13	322	1321	30137 004835	REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	334 448,20 €
13	324	1321	24944 006044L	VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	42 827,34 €
13	324	1321	31345 0013014	MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : A	33000	33000	0013014	24 888,63 €
13	422	1321	27594 007038B	POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	40 603,00 €
13	521	1321	30225 0010007	SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	33000	33000	0010007	61 846,80 €
13	814	1321	32580 0089040A	EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU ECLAIR	35000	35000	0089040A	180 000,00 €
13	814	1321	32582 0089040B	EXTENSION MODERNISATION RESEAU ECLAIR PUBLIC	35000	35000	0089040B	171 000,00 €
13	824	1321	32541 008018	RESTRUCTURATION QUAI STRASBOURG	33000	33000	008018	82 968,08 €
		1321	<i>Sous-total de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 1 276 582,05 €</i>					
13	025	1322	27761 006045	MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	150 143,87 €
13	23	1322	32533 0017010	CROUS BFC	33000	33000	0017010	437 500,00 €
13	322	1322	30307 004835	REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	379 864,02 €
13	824	1322	27762 003605N	PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	26 581,68 €
		1322	<i>Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS : 994 089,57 €</i>					
13	324	1323	30233 0013014	MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	33000	33000	0013014	7 250,00 €
		1323	<i>Sous-total de la nature 1323 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS : 7 250,00 €</i>					
13	23	13251	32534 0017010	CROUS BFC	33000	33000	0017010	312 500,00 €
		13251	<i>Sous-total de la nature 13251 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - GFP DE RATTACHEMENT : 312 500,00 €</i>					
13	814	1326	32581 0089040A	EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU ECLAIR	35000	35000	0089040A	108 000,00 €
13	814	1326	32583 0089040B	EXTENSION MODERNISATION RESEAU ECLAIR PUBLIC	35000	35000	0089040B	102 600,00 €
		1326	<i>Sous-total de la nature 1326 SUBVENTIONS EQUIP. NON TRANSFERABLES - AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX : 210 600,00 €</i>					
13	324	1327	32633	SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFERABLES - BUDGET COMM	33000	33000	0014012	63 228,63 €
		1327	<i>Sous-total de la nature 1327 SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFERABLES - BUDGET COMMUNAUTAIRE FONDS STRUCTURELS : 63 228,63 €</i>					
13	322	1328	27666 00509	DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	24 000,00 €
13	422	1328	32631 007038B	POLE DES TILLEULS REHABILITATION	33000	33000	007038B	48 013,58 €
13	824	1328	32630 0015001	NPRU PLANOISE - GRETTE	30100	30100	0015001	19 459,50 €
		1328	<i>Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 91 473,08 €</i>					
13	<i>Sous-total du chapitre 13 : 3 127 723,33 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16	01	1641	15881	EMPRUNTS EN EUROS	20200	20200		550 000,00 €
		1641	<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 550 000,00 €</i>					
16	<i>Sous-total du chapitre 16 : 550 000,00 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
27	01	27636	31478	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
		27636	<i>Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €</i>					
27	<i>Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €</i>							
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>5 452 549,33 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2019
<b>Budget</b>	BUDGET FORETS
<b>Section</b>	INVESTISSEMENT
<b>Sens</b>	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21		2128	7289	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	15 000,00 €
		2128		<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 15 000,00 €</i>				
21		2151	7291	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	5 095,65 €
		2151		<i>Sous-total de la nature 2151 RESEAUX DE VOIRIE : 5 095,65 €</i>				
21		2158	7293	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	3 961,51 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 3 961,51 €</i>				
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 24 057,16 €</i>
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>24 057,16 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2019
<b>Budget</b>	BUDGET ZA THOMAS EDISON
<b>Section</b>	FONCTIONNEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015	6040		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		101 213,18 €
		7015				<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES :</i>			101 213,18 €
70						<i>Sous-total du chapitre 70 :</i>			101 213,18 €
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT</b>									<b>101 213,18 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2019
<b>Budget</b>	BUDGET ZA MADELEINE BRES
<b>Section</b>	FONCTIONNEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libelle	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015	1002		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		210 477,75 €
		7015				<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 210 477,75 €</i>			
70						<i>Sous-total du chapitre 70 : 210 477,75 €</i>			
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT</b>									<b>210 477,75 €</b>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2019
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
011		6045	3	ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM	30300	30300		34 300,00 €
		6045		<i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM : 34 300,00 €</i>				
011		605	4	ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		147 058,57 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 147 058,57 €</i>				
011		608	5	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN	30300	30300		31 359,06 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN : 31 359,06 €</i>				
011				<i>Sous-total du chapitre 011 : 212 717,63 €</i>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT</b>								<b>212 717,63 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2019
<b>Budget</b>	BUDGET LOT MONTARMOTS
<b>Section</b>	FONCTIONNEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 018</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015	1		VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		700 000,00 €
		7015				<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 700 000,00 €</i>			
70						<i>Sous-total du chapitre 70 : 700 000,00 €</i>			
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT</b>									<b>700 000,00 €</b>

## RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL  INVESTISSEMENT .....	23 340 435,51
BUDGET FORETS  INVESTISSEMENT .....	24 057,16
<b>Sous-total INVESTISSEMENT</b>	<b>23 364 492,67</b>
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS  FONCTIONNEMENT .....	212 717,63
<b>Sous-total FONCTIONNEMENT</b>	<b>212 717,63</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 577 210,30</b>

Besançon, le 11 JAN. 2019  
M. le Maire-Président,

Jean-Louis Fousseret



Monsieur le Chef de Service Comptable,

  
 Thierry Collange Finances Publiques  
 Le comptable en chef  
 Trésorier du Grand Besançon  
 Thierry COLLANGE



## RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

INTITULE	MONTANT
<p>BUDGET PRINCIPAL</p> <p style="text-align: right;">INVESTISSEMENT .....</p> <p style="text-align: right;"><b>Sous-total INVESTISSEMENT</b></p>	<p>5 452 549,33</p> <hr/> <p><b>5 452 549,33</b></p>
<p>ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON</p> <p style="text-align: right;">FONCTIONNEMENT .....</p> <p>ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES</p> <p style="text-align: right;">FONCTIONNEMENT .....</p> <p>ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS</p> <p style="text-align: right;">FONCTIONNEMENT .....</p> <p style="text-align: right;"><b>Sous-total FONCTIONNEMENT</b></p>	<p>101 213,18</p> <p>210 477,75</p> <p>700 000,00</p> <hr/> <p><b>1 011 690,93</b></p>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 464 240,26</b>

Besançon, le **11 JAN. 2019**  
M. le Maire-Président,

Jean-Louis Fousseret



Monsieur le Chef de Service Comptable,

Thierry Collange  
Trésorier des Finances Publiques  
Trésorier du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE